

Première séance, mardi 14 mai 2013

Présidence de M. Pascal Kuenlin, président

SOMMAIRE: Ouverture de la session. – Communications. – Examen des comptes et rapports d'activité de l'Etat pour 2012: Comptes généraux: entrée en matière générale. – Comptes généraux de l'Etat: Finances. – Rapport d'activité du Conseil d'Etat: Direction des finances. – Rapport et comptes 2012: Banque cantonale de Fribourg (BCF). – Comptes généraux de l'Etat: Pouvoir exécutif/Chancellerie d'Etat. – Rapport d'activité du Conseil d'Etat: Chancellerie d'Etat/Conseil d'Etat/Relations extérieures. – Comptes généraux de l'Etat: Pouvoir législatif. – Rapport annuel 2012 de la Commission des affaires extérieures. – Comptes généraux de l'Etat: Economie et emploi. – Rapport d'activité du Conseil d'Etat: Direction de l'économie et de l'emploi. – Comptes généraux de l'Etat: Instruction publique, culture et sport. – Rapport d'activité du Conseil d'Etat: Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. – Rapport et comptes 2012: Office cantonal du matériel scolaire. – Comptes généraux de l'Etat: Pouvoir judiciaire. – Comptes généraux de l'Etat: Sécurité et justice. – Rapport d'activité du Conseil d'Etat: Direction de la sécurité et de la justice. – Rapport et comptes 2012: Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB). – Rapport et comptes 2012: Office de la circulation et de la navigation. – Comptes généraux de l'Etat: Aménagement, environnement et constructions. – Rapport d'activité du Conseil d'Etat: Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. – Elections judiciaires.

Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14 h 00.

Présence de 98 députés; absents: 12.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Urs Affolter, Markus Bapst, Gabrielle Bourguet, Daniel Brunner, Dominique Butty, Fritz Burkhalter, Marc-Antoine Gamba, Giovanna Garghentini Python, Patrice Jordan, Ralph Alexander Schmid et André Schneuwly.

Sans justification: Jean Bertschi.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore.

Le Président. J'ai le plaisir d'ouvrir cette troisième session de l'année 2012.

—

Communications

Le Président. 1. Séance du Bureau. – Je rappelle aux membres du Bureau que la séance de demain matin aura lieu à 8 heures.

2. Clubs. – Je vous informe que le club économique tient son assemblée générale ce mercredi 15 mai.

Le groupement sport et loisirs organise quant à lui la visite du camp du Lac Noir ce jeudi 16 mai.

3. En ce qui concerne l'acte officiel pour la commémoration de la fondation de Nova Friburgo, en raison de la pluie annoncée pour le 16 mai, la manifestation n'aura pas lieu sur la terrasse des Arcades, mais elle se déroulera à 11 h dans la salle

de La Grenette au premier étage; le buffet sera servi au Musée d'art et d'histoire.

4. Liens d'intérêts. Enfin je vous signale que le député doit rappeler ses liens d'intérêts lorsqu'il s'exprime devant le Grand Conseil. Il ne s'agit pas pour le député qui intervient de décliner systématiquement tous ses liens d'intérêts mais uniquement de rappeler l'intérêt qui l'unit à l'objet en délibération et sur lequel il s'exprime. Les liens d'intérêts suivants doivent être signalés:

Art. 13 al. 2 LInf

- a) les activités professionnelles;
- b) les fonctions assumées au sein d'organes de direction, de surveillance ou de conseil dans des personnes morales de droit privé ou de droit public;
- c) les fonctions assumées au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, d'un canton, d'une commune ou d'une collaboration intercantonale ou intercommunale;
- d) les fonctions politiques exercées;
- e) les fonctions permanentes de direction ou de conseil assumées pour le compte de groupes d'intérêts.

5. Démission de M^{me} Isabelle Chassot. – Je vous donne lecture d'une lettre adressée au Grand Conseil du canton de Fribourg par M^{me} la Vice-présidente du gouvernement, Isabelle Chassot.

Monsieur le Président, M^{mes} et MM. les Députés, M^{me} la Secrétaire générale,

J'ai informé ce matin le Conseil d'Etat de ma nomination par le Conseil fédéral au poste de directrice de l'Office fédéral de la culture dès le 1^{er} novembre prochain. J'ai dès lors l'honneur par la présente de vous remettre ma démission de ma fonction de Conseillère d'Etat pour le 31 octobre.

A trois reprises, le peuple fribourgeois m'a accordé sa confiance et vous m'avez assermentée en son nom. J'ai assumé – et j'assumerai encore jusqu'à mon départ – avec plaisir la fonction ainsi confiée qui me donne la chance d'exercer un mandat passionnant au service de la population et du Canton de Fribourg. Ce mandat m'offre en particulier l'occasion de rencontrer des hommes et des femmes engagés, cela à tous les niveaux professionnels, culturels, sociaux ou politiques.

En me remettant la responsabilité de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, le Conseil d'Etat m'a permis de conduire un des domaines prioritaires de l'Etat, se situant au cœur de ses missions et dont dépend en très grande partie notre capacité à améliorer sur le long terme la situation de notre population et à positionner notre canton sur les plans national et international.

Une telle charge ne serait pas possible sans le soutien et l'engagement inlassable des collaborateurs et collaboratrices de l'Etat et je souhaite d'ores et déjà exprimer ma profonde gratitude au plus de 9000 collaboratrices et collaborateurs rattachés à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, tous contrats confondus. Cette reconnaissance s'adresse en particulier au Secrétaire général, aux chefs de services, aux recteurs, rectrice, directeur et directrice des établissements rattachés administrativement. J'ai pu compter en effet sur des cadres supérieurs hautement qualifiés et compétents et assumant les responsabilités liées à leur fonction. A travers eux, mes remerciements vont également à l'ensemble des cadres, collaborateurs et collaboratrices, enseignantes et enseignants pour leur engagement quotidien au service de l'Etat et de sa population. Si douze années comme membre du Conseil d'Etat et à la tête de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport m'ont fait mesurer la relativité du temps, elles n'ont en rien entamé mon envie de m'investir pour la collectivité publique.

Le Conseil fédéral m'offre la possibilité de poursuivre cette mission à un autre niveau et dans d'autres responsabilités. J'ai en effet répondu positivement à la sollicitation du Conseiller fédéral Alain Berset à déposer une candidature pour la direction de l'Office fédéral de la culture car j'y ai vu le privilège et la chance de m'engager dans un domaine qui me semble essentiel pour la cohésion sociale et la compréhension mutuelle des communautés qui composent notre pays.

Et si, d'entente avec le Chef du Département fédéral de l'intérieur, je peux commencer cette nouvelle fonction le 1^{er} novembre, c'est afin d'éviter la charge d'un intérim à la tête de la DICS, le délai fixé permettant d'assurer l'élection d'un-e successeur/e et son entrée en fonction. J'ai également demandé à fixer cette date afin de pouvoir assumer collégialement avec le Conseil d'Etat le programme de mesures structurelles et d'économies qui vous sera soumis lors de la session d'octobre.

Le cadre légal étant connu, les priorités de la législature étant fixés jusqu'en 2016, la révision du plan financier en phase de décision, je n'ai aucun doute que les grands projets en cours vont continuer, enrichis par les initiatives du/de la magistrat/e qui me succèdera, avec le soutien des cadres et des collaborateurs et collaboratrices de la Direction. C'est bien la caractéristique des institutions que d'être pérennes et de garantir la continuité de l'action au-delà des mandats des personnes.

Quand bien même il n'est pas encore le moment de prendre congé et de tirer un bilan, je ne saurais conclure sans vous exprimer, et, à travers vous, à toutes les députées et tous les députés que j'ai eu le plaisir de côtoyer depuis ma première entrée dans la salle du Grand Conseil en décembre 1991, ma chaleureuse reconnaissance pour votre soutien et votre confiance ainsi que pour la qualité des échanges et des débats.

Signé: Isabelle Chassot

Message de félicitations à M^{me} Isabelle Chassot

Le Président. M^{me} la Vice-Présidente du gouvernement, au nom du Grand Conseil fribourgeois, je vous adresse toutes nos sincères et chaleureuses félicitations pour votre nomination à la tête de l'Office fédéral de la culture. Si nous aurons l'occasion de revenir sur votre parcours et de vous dire tout le bien que ce Grand Conseil pense de la collaboration de ces dernières années, je ne voudrais pas manquer l'occasion de ce jour pour saluer cette nomination qui vient couronner votre engagement au service de la collectivité, engagement que vous avez exercé avec une passion et une conviction jamais démenties.

Le Grand Conseil prend acte de votre décision et, même si nous décelons une part de logique dans une telle évolution personnelle et professionnelle, il la regrette quelque peu, car il est impossible de passer sous silence l'exemplaire collaboration et respect que vous avez entretenus à la tête de votre Direction vis-à-vis de notre législatif cantonal. Ce respect, nous osons espérer qu'il vous a été rendu par ce Grand Conseil qui, si ma mémoire est bonne, n'a qu'à quelques reprises osé défier votre préavis, conscient qu'il était que ce préavis poursuivait toujours l'intérêt supérieur du canton et de l'enseignement qui y était dispensé.

C'est un fait, mais il y a peu de situations où un magistrat ou une magistrate membre d'un exécutif cantonal résilie formellement son contrat de travail avec un préavis de plusieurs mois. En effet, généralement, on admet que l'on ne se représente plus à une prochaine réélection ou alors pour toutes sortes de bonnes ou de mauvaises raisons, on décide de quitter la fonction de manière beaucoup plus abrupte. Est-ce que ce délai de 5 à 6 mois signifie que vous n'aviez peut-être pas envie de partir? Rien de tout cela, M^{me} la Vice-présidente du Conseil d'Etat. C'est avec un grand plaisir que ce Grand Conseil passera ces prochains mois en compagnie de l'actuelle Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport, afin de mettre sous toit quelques dossiers qui nécessitent votre expertise incontestée. D'ores et déjà, je vous

assure de notre pleine et entière collaboration et me réjouis de pouvoir adresser les meilleurs messages du Grand Conseil fribourgeois lors de la session d'octobre, au moment où nous prendrons congé de votre personne. Encore une fois, M^{me} la Vice-présidente du gouvernement, je vous adresse, au nom du Grand Conseil, nos sincères félicitations. (*Applaudissements*)

—

Salutations

Le Président. Avant de débiter, je désire saluer à la tribune une délégation de la ville et de la région de Nova Friburgo, emmenée par M^{me} la Vice-préfète de Nova Friburgo, Grace Rose da Costa Arruda Direndl. Bienvenue!

—

Comptes généraux de l'Etat pour 2012

Le compte de l'Etat pour l'année 2012 et le rapport d'activité du Conseil d'Etat font chacun l'objet d'un fascicule séparé.

Rapporteur général: **Bruno Boschung** (PDC/CVP, SG).
Commissaire: **Georges Godel**, Directeur des finances.

Entrée en matière générale

Le rapporteur général. Die Staatsrechnung des Kantons Freiburg weist nun bereits zum elften Mal in Folge, trotz verschiedener Steuersenkungen der letzten Jahre für natürliche Personen, ein positives Ergebnis aus, was erfreulich ist. Mit einem Gesamtaufwand von 3136,2 Millionen Franken zum Ertrag von 3146,6 Millionen Franken resultiert aus der Erfolgsrechnung – auch unter Berücksichtigung des ausserordentlichen Aufwandes in Form von verschiedenen Abschlussbuchungen im Betrag von 27,8 Millionen Franken – ein Gewinn von 10,6 Millionen Franken. Das sind 9,6 Millionen Franken mehr als veranschlagt.

Kommentar: Der positive Rechnungsabschluss ist auf der einen Seite zwar erfreulich, doch bestätigen sich die Anzeichen, dass tatsächlich mit der für die nächsten Jahre prognostizierten finanziellen Anspannung gerechnet werden muss. Denn konnten in der Jahresrechnung 2011 noch ertragsmindernde Abschlussbuchungen im Betrag von 142,1 Millionen Franken getätigt werden – im Jahre 2010 waren es übrigens noch 95 Millionen Franken –, so sind es im Berichtsjahr 2012 noch ganze 27,8 Millionen Franken, also fünf Mal weniger. Zudem entfallen von den 27,8 Millionen Franken mit 14,8 Millionen Franken über die Hälfte auf Verpflichtungen, die bereits in den nächsten Monaten fällig sind, respektive in der Zwischenzeit bereits fällig geworden sind. Die vom Staatsrat bereits in Gang gesetzte Sparübung, welche konkrete Ideen und Massnahmen für strukturelle Veränderungen in allen Direktionen aufzeigen soll, ist also notwendig, um die Staatsfinanzen zu stabilisieren und in den nächsten Jahren – so wie es die Verfassung verlangt – ausgeglichene Budgets präsentieren zu können.

Erfolgsrechnung Ertragsseite

Die Ertragsseite präsentiert sich zwar um 17,1 Millionen Franken besser als budgetiert, weist aber im Vergleich zu den Vorjahren insgesamt eine leicht rückläufige Tendenz auf. So lagen die Steuererträge unter den Erwartungen, insbesondere die Erträge aus den Einkommenssteuern der natürlichen Personen und der Gewinnsteuern der juristischen Personen. Die wichtigsten Posten auf der Ertragsseite haben sich wie folgt entwickelt:

- > 4,3 Millionen Franken tiefere Steuereinnahmen als budgetiert
- > 10,4 Millionen Franken höhere Vermögenserträge, hiervon alleine 4,5 Millionen Franken höhere Erträge aus Dienstleistungen für Dritte, namentlich Arbeiten für Nationalstrassen und Informatikarbeiten für Dritte
- > 24,9 Millionen Franken Mehrertrag in den Transferzahlungen, insbesondere durch die Mehreinnahme von 9 Millionen Franken im Zusammenhang mit den externen Finanzierungsquellen der Universität

Kommentar: Die Ertragsseite präsentiert sich insgesamt zwar immer noch akzeptabel, doch ist diese eindeutig geprägt durch die Tendenz der harzenden Steuererträge im Bereich der Einkommenssteuer für natürliche Personen und der Gewinnsteuer der juristischen Personen. Mit dieser rückläufigen Tendenz der Steuereinnahmen ist hinsichtlich der konjunkturellen Aussichten der kommenden Jahre wohl auch weiterhin zu rechnen.

Erfolgsrechnung Aufwandseite

Die Aufwandseite liegt zwar mit 7,5 Millionen Franken – rund 0,2 Prozent – über dem Voranschlag, doch zeigt dieses Resultat – wie schon im Vorjahr –, dass der laufende Aufwand, das heisst insbesondere die beeinflussbaren Ausgaben, gut unter Kontrolle sind.

Insgesamt kann die Aufwandseite aktuell als positiv beurteilt werden. Dem Staatsrat, allen Dienststellen und Anstalten kann eine gute Ausgabendisziplin attestiert werden.

Personalaufwand

Der grösste Aufwandposten ist und bleibt mit 1156,3 Millionen Franken der Personalaufwand. Das ist rund 0,2 Prozent höher als budgetiert, was unter anderem auf einen ausserordentlichen Mehraufwand von 4,8 Millionen Franken für Personalaufwand der Universität ausserhalb des Stellenetats zurückzuführen ist. Klammert man diesen Sondereffekt aus, so liegt der Personalaufwand rund 0,2 Prozent unter dem Voranschlag. Der Anstieg der Personalkosten ist auf die gesetzlich verankerte jährliche Gehaltsstufenanpassung, eine generelle Realloohnerhöhung um 0,5 Prozent und die Zunahme um 172 Personaleinheiten zurückzuführen.

Kommentar: Die Lohnsumme unseres Kantons nimmt seit 2007 jährlich um durchschnittlich rund 40 Millionen Franken zu. Trotz dieser stetigen Zunahme ist das prozentuale Verhältnis des Personalaufwandes zum Gesamtaufwand mit rund 36 Prozent recht stabil geblieben. Zwei Drittel der jährli-

chen Zunahmen gehen auf das Konto des Unterrichtswesens, was hinsichtlich der demografischen Entwicklung unseres Kantons einleuchtend ist. Die rückläufige Entwicklung bei den Steuereinnahmen und die gleichzeitige Zunahme der Personalbestände und -kosten haben erstmalig dazu geführt, dass mehr Löhne ausgezahlt wurden als das gesamte kantonale Steueraufkommen. Diese Tendenz ist beunruhigend. Einer weiteren Steigerung des Personalaufwandes muss entschieden entgegengetreten werden. Im Rahmen der Sparbemühungen muss es gelingen, auch beim Verwaltungsaufwand ein Zeichen zu setzen. Dies nicht durch Entlassungen, sondern durch Nichtersetzen von Personal bei gleichzeitiger Straffung und Reduktion des Dienstleistungsangebotes.

Ausserordentliche Aufwandsbuchungen

Die ausserordentlichen Abschlussbuchungen auf der Aufwandseite belaufen sich, wie bereits eingangs erwähnt, auf 27,8 Millionen Franken, wodurch der ursprüngliche Ertragsüberschuss von 38,4 Millionen Franken auf einen Nettogewinn von 10,6 Millionen Franken gedrückt worden ist. Wie auch bereits erwähnt, fallen diese ertragsmindernden Abschlussbuchungen im Verhältnis zum Vorjahr sehr bescheiden aus. Mehr als zur Hälfte entfallen auf kurzfristige fällige Verpflichtungen, wie unter anderem 4,7 Millionen Franken für die Finanzierung der voraussichtlichen Mehrkosten der Freiburger Privatkliniken, 3 Millionen für die Deckung des nach wie vor nicht geregelten Tarifmankos des Freiburger Spitals, 3 Millionen für die Deckung der Nachdienstkompensation gemäss Entscheid des Staatsrates vom 27. November 2012. Im Bereich der Rückstellungen konnten 6 Millionen Franken für Projekte im Rahmen der Blue Factory, 5 Millionen Franken für Risiken im Rahmen von laufenden Verfahren und 2 Millionen Franken für die Sanierung der ehemaligen Deponie La Pila, verbucht werden.

Kommentar: Die Ertragsüberschüsse vor den ausserordentlichen Abschlussbuchungen lagen in den Jahren 2009 bis 2011 deutlich höher als im Berichtsjahr 2012. Nur im Jahre 2010 lag dieser Wert knapp unter 100 Millionen Franken. In den anderen Jahren konnte der Kanton – trotz diverser Steuer-senkungen für natürliche Personen – jeweils deutlich über 100 Millionen Franken pro Jahr zweckgebundenen Fonds oder dem freien Vermögen zuwenden. Dies hat massgeblich zur finanziellen Stabilität der Staatsfinanzen beigetragen. Die auch hier markant rückläufige Tendenz beunruhigt und bestätigt, wie bereits mehrmals zitiert, dass die negativen Finanzprognosen sehr ernst zu nehmen sind.

Subventionen

Die Bruttosubventionsausgaben des Kantons haben sich deutlich erhöht: von 996 Millionen Franken im Jahre 2008 auf 1280 Millionen Franken im Jahre 2012. Auch netto haben sich die Subventionsausgaben im Verhältnis zum gesamten kantonalen Steueraufkommen stark vergrössert. Im Jahre 2008 waren es 34,5 Prozent, heute sind wir mit 39,4 Prozent knapp unter der gesetzlich erlaubten Höhe von 41 Prozent. Es sind insbesondere die Subventionen im Bereich Gesundheit und Soziales, die zu diesem massiven Anstieg geführt haben. Alleine für die Spitalnetze und die Privatkliniken zahlte der

Kanton im Jahre 2012 total 231 Millionen Franken. 42 Millionen Franken wurden für ausserkantonale Spitaleinweisungen bezahlt. Allein diese Subventionen haben sich in den letzten vier Jahren mehr als verdoppelt. Dazu kommen markante Subventionssteigerungen im Bereich Krankenversicherung, Pflegeheime und Spitex.

Kommentar: Wenn die im Gesetz verankerte Obergrenze von 41 Prozent des kantonalen Steueraufkommens eingehalten werden soll, muss im Bereich der Subventionszahlungen eine klare Kehrtwende eintreten. Bereits im Budget 2013 wird dieser Wert knapp überschritten.

Investitionsrechnung

Die Investitionsausgaben liegen mit brutto 178,3 Millionen Franken (netto 110,6 Millionen Franken) – obwohl sogar leicht höher als budgetiert – deutlich unter dem Wert des Vorjahres 2011. Allerdings waren die Investitionen im Jahre 2011 durch verschiedene Liegenschafts- und Landkäufe auf einer fast nicht vergleichbaren Rekordhöhe. Die Investitionen im 2012 wurden zum grossen Teil im Raum Grossfreiburg getätigt wie das Kollegium Gambach, das Cardinalareal, die Universität, das Autobahnamt, das Kantonsgericht, die Staatskanzlei, verschiedene Gebäude an Daillettes und Museumweg sowie das Polizeigebäude. In den Gebäude- und Strassenunterhalt wurden im 2012 insgesamt 39,6 Millionen Franken – im Vorjahr waren es 43,2 Millionen Franken – investiert.

Kommentar: Die Investitionen im Jahre 2012 liegen deutlich unter dem Schnitt von rund 200 Millionen Franken der vergangenen Jahre. Es wurde auch deutlich weniger Geld für Projekte der Neuen Regionalpolitik und für Erneuerungen von Seilbahnen und Skiliften aufgewendet.

Der Selbstfinanzierungsgrad ist von 137,1 Prozent im Vorjahr auf 100,3 Prozent im 2012 gesunken. Das ist ein markanter Rückschritt und ermöglicht dem Staat nur noch knapp, seine Nettoinvestitionen zu finanzieren, ohne auf das Eigenkapital zurückgreifen zu müssen.

Staatsbilanz/Finanzlage

Die Bilanzsumme beläuft sich per Ende 2012 auf 3011,8 Millionen Franken. Die Eigenmittel, bestehend aus Eigenkapital, Spezialfinanzierungen, Vorfinanzierungen und Reserven, belaufen sich auf 1538,2 Millionen Franken. Das Reinvermögen des Kantons beläuft sich Ende 2012 auf rund 915 Millionen Franken. Im Vorjahr waren es noch 887 Millionen.

Kommentar: Fast 60 Prozent dieses Reinvermögens sind nicht frei verfügbar, sondern an konkrete Vorhaben und Projekte gebunden sowie an strenge Auflagen zweckgebundener Fonds, wie beispielsweise den Konjunkturfonds oder den Infrastrukturfonds. Aufgrund des vorgängig erwähnten Selbstfinanzierungsgrades von lediglich knapp über 100 Prozent wird der Kanton zur Finanzierung künftiger Grosseinvestitionen auf das Vermögen zurückgreifen müssen.

Fazit

Die Staatsrechnung 2012 des Kantons Freiburg konnte ein weiteres Mal mit einem positiven Resultat abgeschlossen werden.

Die Einnahmeseite entwickelt sich infolge weniger Steuereinnahmen und weniger Zuwendungen aus dem Eidgenössischen Finanzausgleich rückläufig.

Die Ausgabenseite ist dank einer guten Ausgabendisziplin der Direktionen und Ämter zwar unter Kontrolle, wird aber erfahrungsgemäss in den nächsten Jahren ohne strukturelle Veränderungen und Anpassungen weiter ansteigen.

Das Reinvermögen beträgt 915 Millionen Franken. Ein Grossteil davon ist aber zweckgebunden und infolge des stark gesunkenen Selbstfinanzierungsgrades wird für künftige Grossinvestitionen zwangsläufig auf das Reinvermögen zugegriffen werden müssen.

Im Bereich der Subventionen muss eine Trendwende eingeläutet werden, wenn auch künftig das Subventionsgesetz, welches Subventionsausgaben von maximal 41 Prozent des kantonalen Steueraufkommens erlaubt, eingehalten werden soll.

Bezüglich der konkreten Resultate und Rechenschaftsberichte der einzelnen Direktionen und daran angeschlossenen Anstalten, verweise ich auf die nachfolgenden Berichterstattungen meiner Kolleginnen und Kollegen der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission. An dieser Stelle möchte ich im Namen der Kommission jedoch auf die nachfolgende Finanztransaktion hinweisen, welche zu einigen Fragen und Diskussionen innerhalb der Kommission Anlass gegeben hat.

Die Übernahme der Immobilien durch das Freiburger Spitalnetz, respektive durch das Freiburger Netz für Psychische Gesundheit hat in der Bilanz zu einer Abschreibung dieses Aktivpostens im Betrag von 128 Millionen Franken geführt. Die Besonderheit dieser Operation – auf Seite 340 der Botschaft ersichtlich – ist, dass diese in der Bilanz durch die Reduktion des Eigenkapitals neutralisiert worden ist, ohne in der laufenden Rechnung als Aufwandposten zu erscheinen. Der Staatsrat respektive die Finanzdirektion ist der Auffassung, dass durch das Ausscheiden des Freiburger Spitalnetzes (HFR) und des Freiburger Netzes für psychische Gesundheit (RSFM) als Institutionen aus der Staatsrechnung automatisch auch die damit verbundenen Aktiven aus der Staatsbilanz – auf Kosten des Eigenkapitals – neutralisiert werden. Die Interpretation von Artikel 19 des Gesetzes über die Finanzen hat innerhalb der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission zu Diskussionen Anlass gegeben. Im Absatz 4 des vorerwähnten Artikels, steht, dass Zuwendungen und Entnahmen an respektive aus dem Eigenkapital in der laufenden Rechnung explizit als Aufwand respektive als Ertrag verbucht werden müssen. Das würde bedeuten, dass die zur Diskussion stehende Transaktion als ausserordentliche Abschreibung oder als Eigenkapitalentnahme einen Einfluss auf das Resultat der laufenden Rechnung gehabt hätte. Mit anderen Worten hätte statt eines Gewinns von rund 10

Millionen Franken ein Verlust von 118 Millionen Franken ausgewiesen werden müssen. Nachdem die Finanzlage des Kantons unter dem Strich die genau gleiche bleibt, ob die Transaktion nun auf die eine oder andere Weise verbucht worden ist, verzichtet die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission auf einen Änderungsantrag zu rein formalen Zwecken. Die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission weist aber darauf hin, dass in künftigen gleich gelagerten Fällen eine Korrektur verlangt wird.

Mit diesen Kommentaren und Feststellungen empfiehlt die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission einstimmig eintreten auf die Staatsrechnung 2012 gemäss Dekret Nr. 51 und dankt bei dieser Gelegenheit dem Staatsrat, dem Finanzinspektorat und den verschiedenen Direktionen, Dienststellen und Anstalten für die geleistete Arbeit sowie die konstruktiven Gespräche und Diskussionen im Rahmen der Detailprüfungen.

Le Commissaire. Pour la onzième fois consécutivement, les comptes de l'Etat bouclent avec un bénéfice. On ne saurait faire «la fine bouche» sur des résultats qui, au surplus, sont en ligne avec ceux prévus au budget et s'avèrent plus favorables que ceux que l'on a pu craindre en cours d'exercice.

On est d'autant plus enclin à exprimer une certaine satisfaction qu'il a été possible de largement répondre aux nombreuses et multiples attentes de la population malgré le resserrement des moyens financiers à disposition. Pour preuve, l'amélioration, tant quantitative que qualitative, des prestations publiques concrétisée au travers notamment:

- > du renforcement des effectifs du personnel de l'Etat (plus de 170 postes supplémentaires en une année);
- > d'un développement conséquent, de près de 5%, du subventionnement cantonal, qui passe ainsi le seuil du milliard de francs (1,021 milliard de francs pour être précis);
- > du maintien à un niveau élevé du programme des investissements, dont le volume brut a atteint en 2012 la somme de près de 180 millions de francs.

On aura garde toutefois d'éviter toute euphorie et tout excès d'optimisme, car tous les «clignotants» s'inscrivent dorénavant à l'orange, quand ce n'est pas au rouge vif. L'évolution du bénéfice avant opérations de clôture illustre le mieux le renversement de tendance qui est en train de se produire. Alors même que cet excédent de revenus a atteint 115 millions de francs en 2009, puis 95 millions de francs en 2010, pour atteindre ensuite le niveau record de 145 millions de francs en 2011, il a, en 2012, chuté au-dessous de la barre des 40 millions de francs.

A l'évidence, dans l'évolution des finances cantonales, 2012 constitue une année charnière, marquée en premier lieu par le coup d'arrêt sévère porté à la croissance des ressources dont dispose l'Etat pour financer ses prestations. Entre 2011 et 2012, les principales recettes non affectées, constituées avant tout des revenus fiscaux cantonaux, des moyens de la péréquation financière fédérale et de la part au bénéfice de la BNS, ont passé d'un total de 1674,5 millions de francs à

l'616,6 millions de francs (soit une «perte» de 57,9 millions de francs ou de 3,5% en un an).

Il y a là matière à préoccupations en considération notamment de la pression qui s'exerce en parallèle au niveau des besoins à satisfaire. Ces soucis se sont du reste renforcés lors de l'élaboration du budget 2013, où il a déjà été nécessaire de puiser dans la fortune pour garantir l'équilibre, mais surtout au moment de l'établissement du programme gouvernemental et du plan financier de la législature 2012–2016.

Les perspectives tracées dans ce cadre, avec des déficits cumulés de quelque 630 millions de francs sur trois ans, n'ont guère laissé de choix au Conseil d'Etat qui, dès l'automne 2012, a lancé une opération d'envergure visant à assainir durablement les finances cantonales. Depuis hier lundi, vous en connaissez le contenu. Le Conseil d'Etat ose croire qu'un large consensus s'établira quant à la nécessité de procéder à cet exercice certes douloureux mais indispensable. Il espère que le contenu de ce programme fondé sur le principe de la symétrie des sacrifices, recueillera le soutien du plus grand nombre, dans la mesure où il en va de la santé future des finances de notre canton.

Pour conclure, permettez-moi de relever avec plaisir que, selon les propos du rapporteur de la Commission des finances et de gestion, celle-ci partage les soucis du Conseil d'Etat quant aux perspectives financières du canton et souligne la nécessité de prendre des mesures afin de respecter la Constitution cantonale. Le rapporteur a raison de relever que l'évolution des revenus est en partie déterminée par l'évolution des perspectives économiques et que dans ce domaine il existe de nombreuses incertitudes. Au sujet de votre dernière intervention, M. le Rapporteur, c'est-à-dire la reprise des immobilisations de l'HFR et du RFSM, le message relatif aux comptes indique clairement cette opération, faite par diminution du capital propre directement au bilan. Il y avait aussi le souci de ne pas gonfler comptablement le total des charges par cette opération. Elle aurait alors pu être interprétée comme un moyen de noircir la situation dans la perspective du programme d'économies.

Pour le reste, permettez-moi de remercier la CFG au nom du Conseil d'Etat pour tout son travail de détail dans un esprit constructif qui nous incite à faire encore mieux à l'avenir. Dans cet esprit le Conseil d'Etat vous invite à voter l'entrée en la matière sur les comptes 2012 de l'Etat de Fribourg.

Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique a pris connaissance avec satisfaction des résultats de l'exercice 2012, se soldant par un excédant de revenu d'un peu moins de 40 millions pour la onzième année consécutive. L'exercice est tout de même en retrait de quelque 100 millions par rapport à 2011. Notre groupe félicite le Conseil d'Etat et toute l'administration pour cette conduite de l'Etat en période de plus grande difficulté. Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique a eu l'occasion, lors de la présentation du plan de législature, d'exprimer son souci quant à l'affaiblissement de nos ressources financières. Dans ce cadre, nous avons approuvé le principe d'un plan de mesures structurelles pour l'équilibre

des finances. Le gouvernement procède actuellement à la consultation de ce plan et notre groupe s'exprimera donc à cet égard conformément à la procédure prévue. Mon propos ici se limite aux comptes 2012. Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique approuve les opérations de clôture et l'alimentation de quelques réserves. Nous estimons en particulier que l'effort en faveur du quartier d'innovation Bluefactory ne doit pas faiblir. Il s'agit d'un investissement essentiel pour la place de notre canton en Suisse. Cette dépense ne doit évidemment pas se faire au détriment d'autres soutiens dans le domaine de la formation.

La fortune nette cantonale à quelque 915 millions de francs illustre également la situation particulière du canton à la croisée des chemins. D'une part, il faut adapter nos structures à nos revenus plus faibles, d'autre part, il faut pouvoir investir pour l'avenir. C'est la raison pour laquelle 235 millions de francs de provisions sont déjà affectés et quelque 312 millions attribués à des fonds spéciaux. En tenant compte du prélèvement de 38 millions pour boucler le budget 2013, nos disposons donc en fait d'une fortune utilisable de quelques 330 millions.

Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique constate avec inquiétude l'évolution négative des revenus de la fiscalité cantonale. Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique a toujours soutenu les politiques fiscales attractives, en particulier aussi pour les familles. C'est une politique fiscale qui n'a d'ailleurs jamais mis en péril les prestations de l'Etat. La situation économique s'est péjorée ces dernières années. Nous osons espérer que cette situation économique s'améliore et permette des revenus de la fiscalité en réaugmentation à moyen terme. La menace principale pour nous réside bien plus aujourd'hui dans la diminution des montants de la péréquation financière fédérale, donc un tiers des revenus de transferts et 15% de la totalité de nos revenus. L'égalisation des taux d'impôts des personnes morales suisses et étrangères fait perdre quelques centaines de millions de francs aux principaux cantons pourvoyeurs de la péréquation. Notre canton n'a pas la capacité d'agir sur ce facteur, si ce n'est de diminuer son train de vie.

Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique prend note que les charges de personnel augmentent en 2012 de 3,7% par rapport à l'année précédente, mais dans l'ordre de grandeur du budget. Systématiquement, les dépenses de personnel hors du réseau hospitalier augmentent d'année en année d'une quarantaine de millions de francs. Cette progression résulte bien entendu de la croissance démographique, mais aussi de décisions prises au Grand Conseil et approuvées par notre groupe, comme l'introduction de la deuxième année enfantine ou la troisième année de médecine. Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique ne diminuera pas son soutien aux jeunes générations. En définitive, si le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique partage les inquiétudes du Conseil d'Etat, il se réjouit néanmoins du résultat positif de l'année 2012 et de la possibilité de consolider la fortune cantonale. Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique accepte l'en-

trée en matière et remercie le Conseil d'Etat pour la bonne tenue des comptes et le respect du budget.

Thomet René (PS/SP, SC). Le groupe socialiste a pris connaissance avec satisfaction et inquiétude du résultat des comptes 2012 de l'Etat, satisfaction du résultat positif bien sûr, mais surtout de la maîtrise des charges de fonctionnement. C'est l'occasion de relever l'excellent travail effectué au sein des Directions et de mettre plus particulièrement en évidence que ce résultat est le fruit du travail fourni par le personnel de l'Etat, un personnel qui mérite félicitations, reconnaissance et encouragements. Satisfaction aussi que l'Etat ait maintenu un volume d'investissements élevé avec un autofinancement suffisant, ne nécessitant pas de prélèvement sur la fortune.

Cependant, les comptes 2012 marquent aussi la fin des belles années et mettent en évidence les erreurs du passé. Le net recul de l'excédent de revenus avant opérations de clôture est un signe qui ne trompe pas. Il entraîne d'ailleurs un très faible excédent de financement. Les savantes prédictions de la droite indiquait qu'on pouvait procéder à des baisses d'impôts, devenues presque addictives, et que le volume d'impôts resterait important parce que nous serions devenus enfin attractifs. Or, l'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur le bénéfice des personnes morales n'atteignent pas le budget. Les revenus externes issus de la part au bénéfice de la BNS et de la péréquation sont également en baisse. Dans ce dernier domaine, mis à part le fait que nous ne maîtrisons pas tous les paramètres qui fixent le montant dont bénéficie notre canton, le canton influence aussi négativement ce revenu par les exonérations d'impôts accordées aux entreprises. A ce sujet, il serait intéressant, M. le Commissaire du gouvernement, que vous nous indiquiez le coût, pour notre canton dans le cadre de la péréquation, de ces exonérations. Sachant que le poids des subventions nettes par rapport à la fiscalité cantonale connaît une hausse rapide, il est clair que c'est bien d'un recul des revenus que souffrent les finances cantonales. Dans ce contexte, face aux défis qui nous attendent, aussi bien dans la digestion de l'accroissement de la population, des besoins dans le domaine des transports, des conséquences du nouveau financement hospitalier et des soins de longue durée, des défis liés à l'énergie et au développement durable, sans oublier les coûts qu'engendrera le vieillissement de la population, nous avons effectivement du souci à nous faire face au recul de ces recettes. Les cantons contributeurs ont tout intérêt à plaider pour un taux attractif dans la fiscalité des entreprises. Cela aurait comme conséquence de réduire leur contribution à la péréquation provoquant une réduction dramatique pour notre canton de la part dont il bénéficie. Lorsque nous ne pouvons agir sur les revenus externes, il serait responsable de ne pas réduire les revenus sur lesquels nous avons la maîtrise. Avec ces considérations, le groupe socialiste accepte l'entrée en matière sur les comptes 2012 de l'Etat.

Herren-Schick Paul (UDC/SVP, LA). Als Eingangsbemerkung muss dem Staatsrat und den verantwortlichen Personen und Diensten ein Kränzchen gewunden werden, erhielten wir von der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission

die Jahresrechnung und die dazugehörigen Detailunterlagen doch wesentlich früher als üblich.

Zur Verwaltungsrechnung: Die Staatsrechnung 2012 zeigt einen Ertragsüberschuss von 10,6 Millionen Franken, das heisst 9,6 Millionen Franken besser als budgetiert. In den Aufwand- und Ertragstotalen sind die Zahlen der Spitalnetze ausgegliedert.

Auf den ersten Blick ist das bessere Ergebnis positiv und erfreulich. Vergleiche der Jahresrechnungen 2012 und 2011 zeigen jedoch rückläufige Tendenzen. Der Staatsrat spricht mit Recht von einer Besorgnis erregenden Entwicklung.

Folgende Zahlen zeigen die Trendwende auf. Ertragsüberschuss: Vor den Abschlussbuchungen waren es im Jahre 2011 noch 144,9 Millionen Franken und im Jahre 2012 nur noch 38,4 Millionen Franken, also ein Minus von 106,5 Millionen Franken. Die Rückstellungen betragen im Jahre 2012 total 13 Millionen Franken, während sie im Vorjahr 100 Millionen Franken ausmachten, wovon dazumal mit 80 Millionen Franken der Infrastrukturfonds gespiesen wurde und 20 Millionen Franken für Risiken bezüglich des Ressourcenausgleichs zurückgestellt wurden.

Einen nicht unwesentlichen Einfluss auf das rückläufige Ergebnis 2012 haben auf der Ertragsseite die Mindereinnahmen im Fiskalbereich. Der Personalaufwand ist mit 1,158 Milliarden Franken um 2,2 Millionen Franken oder 0,2 Prozent höher als veranschlagt. Diese Erhöhung machen Reallohnerhöhungen, Gehaltsklassenänderungen und generelle Lohnerhöhungen von 0,5 Prozent aus sowie die Zunahme von 172 Arbeitsstellen.

Beim kantonalen Subventionsaufwand sind wir mit 39,8 Prozent – berechnet vom Bereich der Steueraufkommen – nahe an der gesetzlichen Maximumsquote von 41 Prozent angelangt.

Der Finanzierungsüberschuss – das Ergebnis 10,6 Millionen Franken – beträgt in Prozenten des Totalaufwandes 0,3 Prozent. Die Staatsrechnung – auch das haben wir schon gehört – schliesst also zum elften Mal in Folge positiv ab, aber wie eingangs erwähnt, mit rückläufiger Tendenz. Um dieser negativen Tendenz entgegenzuwirken, ist das durch den Staatsrat erarbeitete Projekt über strukturelle und spartechnische Massnahmen bei allen Direktionen eminent wichtig.

Zur Investitionsrechnung: Der Ausgabenüberschuss der Investitionsrechnung beträgt 110,578 Millionen Franken. Die Selbstfinanzierung beträgt 110,9 Millionen Franken, das sind die Abschreibungen und Fondsbewegungen plus der Ertragsüberschuss der laufenden Rechnung. Mit anderen Worten: Der Selbstfinanzierungsgrad liegt bei 100,3 Prozent. Das heisst, die Nettoinvestitionen konnten 2012 noch knapp aus eigenen Mitteln, das heisst ohne Rückgriff auf das Eigenkapital, finanziert und realisiert werden. Bei den Budgetarbeiten über die Investitionen der kommenden Jahre ist daher Vorsicht geboten. Wunschprojekte haben absolut keinen Platz mehr. Auch Kostenfehlschätzungen bei Projekterarbeitungen wie zum Beispiel bei der H 189, deren definitive Kosten den Betrag des ursprünglichen Verpflichtungskredits

aus dem Jahre 2000 um 74 Millionen überschreiten oder wie das aktuelle Projekt Poya müssen ohne wenn und aber der Vergangenheit angehören.

Die SVP-Fraktion empfiehlt somit einstimmig Eintreten auf die Staatsrechnung 2012.

Castella Didier (PLR/FDP, GR). Avec un excédent de 10,5 millions, l'essentiel est sauf. Ce résultat, bien que meilleur que les prévisions, interpelle tout de même le groupe libéral-radical. D'une part, la diminution des capacités d'autofinancement inquiète. Le fait que l'Etat puisse tout juste financer ses investissements sans recourir à l'emprunt est préoccupant. D'autre part, les dépenses augmentent dans des proportions inquiétantes. Le Conseil d'Etat reconnaît implicitement que si nous ne tenons pas compte des opérations comptables, les charges de l'Etat progressent de 2,1%, malgré une baisse générale des coûts de la vie de 0,7% en 2012. Les dépenses de personnel augmentent de 3,7% et les dépenses de transferts de 4%. Les charges des établissements médicaux-sociaux et les dépenses pour la formation augmentent également de façon importante par rapport à 2011. Tout aussi inquiétantes, des inconnues demeurent en matière hospitalière en raison des incertitudes tarifaires pour l'HFR. Les coûts de fonctionnement à charge de l'Etat sont également en nette hausse en matière hospitalière. Au vue des difficultés financières annoncées ces prochaines années, les dépenses cantonales doivent être analysées sans tabou, afin de garantir un Etat efficace et des prestations de qualité. En ce sens, le groupe libéral-radical appelle déjà les formations politiques à faire preuve de responsabilité, de privilégier une vision à long terme pour le bien de notre canton, plutôt que de tomber dans des réactions émotionnelles, mais dommageables pour l'avenir de notre canton. La hausse des dépenses est quasi continue depuis de nombreuses années. De 1996 à 2010, les dépenses de l'Etat ont quasiment doublé. Nous ne sommes pas les seuls à le relever, puisqu'une étude de l'IDHEAP l'a aussi mis en évidence. En effet, ces dernières années, la hausse des dépenses du canton de Fribourg a été de 3,4% en moyenne contre 2% pour les cantons suisses. Ceci explique grandement la détérioration des finances cantonales. Contrairement aux affirmations du rapporteur socialiste, les revenus n'ont cessé d'augmenter durant toutes ces dernières années.

D'autre part, suite au départ annoncé de plusieurs entreprises hors de notre canton, nous appelons le gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour créer des conditions-cadres attractives. Actuellement, la fiscalité des personnes morales se dégrade en comparaison intercantonale. Un canton voulant créer de l'emploi doit veiller à ce que les entreprises soient encouragées par la politique fiscale à venir s'établir, à croître et à créer des emplois dans le canton. Faut-il le rappeler, l'accès à l'emploi est la meilleure garantie sociale pour une société. Une condition sine qua non pour l'amélioration de la qualité de vie est l'amélioration du pouvoir d'achat des habitants, synonyme également de recettes supplémentaires pour l'Etat. En conclusion, le groupe libéral-radical réaffirme son attachement à la règle constitutionnelle interdisant les déficits de fonctionnement. Pour mettre en œuvre cette règle de bon sens que bien des pays européens

nous envient, le groupe libéral-radical rappelle la nécessité d'un plan d'économies pour les années à venir. C'est avec un sentiment partagé que le groupe libéral-radical accepte l'entrée en matière sur les comptes 2012.

Enfin, nous tenons à remercier le Conseil d'Etat et les services de l'administration qui ont effectué un travail considérable en ce début d'année, sachant qu'en parallèle des comptes, ils ont élaboré le plan de législature et le programme de mesures structurelles et d'économies. Merci pour le travail effectué!

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). Il est de retour le joyeux mois de mai, amis quel beau jour, tout sourit, mais tout n'est pas si gai, si l'on se réfère aux résultats des comptes 2012 de l'Etat de Fribourg. Depuis hier, pour couronner le tout, le Conseil d'Etat a ajouté un couplet en annonçant à l'unisson les mesures structurelles et d'économies, 435 millions qu'il prévoit de sauver des eaux. La partition a été bien orchestrée, pour ne pas dire plus. Reste à convaincre tous les registres politiques. En effet, si la mélodie des chiffres est connue, l'accompagnement peut varier. Il faudra garder la tête froide, à défaut de la perdre dans des débats contradictoires où l'avenir des finances de notre canton sera en jeu. La mission s'annonce difficile, mais pas impossible. Nous serons amenés, autant le Conseil d'Etat que le Grand Conseil, au pied du mur de nos responsabilités.

Revenons aux comptes 2012 qui sont largement commentés dans le message N° 51 du Conseil d'Etat. Je ne vais pas revisiter l'armada des chiffres statistiques et graphiques qui occupent les 61 pages du pavé concocté par la Direction des Finances, mais aller à l'essentiel. Les résultats généraux, autant pour le compte des résultats excédants (10 millions), que pour celui des investissements, sont satisfaisants, le tout lié à un degré d'autofinancement des investissements avoisinant 100,3%. Les opérations de clôture, charges en déduction, reflètent une sagesse financière provenant, à n'en pas douter, de la prudence qui, depuis quelques années, est de mise dans les coulisses de la Direction des finances. Si l'on met dans la balance une analyse des résultats de l'exercice 2012, on peut constater que les points négatifs qui assombrissent la situation financière de l'Etat sont détectés avec plus de précision que les éléments positifs. Dans ces derniers, nous relèverons une bonne maîtrise des charges, une enveloppe budgétaire qui n'est pas dépassée et une fortune épargnée pour l'instant grâce à un degré d'autofinancement satisfaisant. Les investissements ne sont pas laissés de côté. Nous saluons au passage la volonté du Conseil d'Etat qui pense aux générations futures. Relevons le montant important de ces investissements, plus de 178 millions, et environ 218 millions, si on ajoute les dépenses courantes d'entretien (routes, bâtiments).

Un autre registre a attiré l'attention de l'ACG. Il s'agit de celui relatif à la fiscalité qui a été surestimé. Il y a deux maillons plus faibles que prévus: l'impôt sur les personnes physiques, inférieur au budget de 14 millions, et l'impôt sur les personnes morales gonflé lui aussi dans le budget 2012 et qui s'est lesté de 11 millions. Les principales charges quant à elles ne sont pas une découverte. Deux secteurs importants, il s'agit des dépenses pour le personnel – l'Etat est un employeur conséquent avec une administration efficace – et celles liées

au subventionnement qui suivent une courbe ascendante de même que leurs proportions en rapport de la fiscalité cantonale, qui se situe à environ 40%. Ces deux secteurs représentent plus du 3/4 des charges. L'avenir financier de notre canton devra être abordé prudemment et raisonnablement. Prudemment car il faudra s'attendre à une baisse de la manne fédérale par une diminution de la part à la péréquation et une diminution également de la part aux bénéficiaires de la BNS. A ces deux baisses annoncées, il faut ajouter le pas en arrière fait par le rendement de la fiscalité. Si la prudence est de mise, il ne faudrait cependant pas agir avec excès, notamment dans la politique d'amortissement en adoptant la méthode au moyen financier mis à disposition sans excès de zèle pour ne pas dire plus.

Les comptes 2012 sont bouclés et présentés aujourd'hui. Les jeux sont faits, mais il est faux de dire que rien ne va plus. Entre Berne et Lausanne, Fribourg ne pourra compter que sur lui-même, ses propres forces, sa volonté de réussir, son état d'esprit travailleur aux manches retroussées depuis longtemps déjà, merci la Poya! C'est avec ces quelques considérations que l'Alliance centre gauche accepte l'entrée en matière. Notre groupe remercie l'exécutif cantonal pour son travail, ainsi que l'ensemble du personnel de l'Etat.

Le rapporteur général. Merci pour toutes les interventions des groupes. J'ai pu constater que l'entrée en matière n'est pas contestée. Il y a quelques remarques et souhaits qui ont été émis. Je laisse M. le Commissaire y répondre.

Il y a toutefois une question concrète posée par René Thomet du parti socialiste concernant les incidences des baisses fiscales sur le montant de la péréquation financière. On sait que c'est un facteur qui compte pour la détermination des montants versés au titre de la péréquation financière: plus on opère de baisses fiscales, plus on est puni par la manne de la péréquation.

Le Commissaire. Je remercie l'ensemble des groupes qui se sont exprimés. Il n'y a pas grand chose à rajouter, puisque tout le monde a relevé la maîtrise, même M. le Député Paul Herren-Schick a tressé des lauriers au Conseil d'Etat pour les documents transmis plus vite que d'habitude. Concernant les remarques qui ont été faites par rapport à l'augmentation des charges, permettez-moi de relever la parfaite maîtrise des charges de fonctionnement dans les comptes 2012. Même si cela augmente, nous sommes en-dessous du budget. Au niveau comptable, nous sommes à 0,2% supplémentaire. Si vous prenez les éléments, en particulier l'Université où il y a des financements extérieurs, les charges sont inférieures au budget. En ce qui concerne les revenus, ceux-ci sont de 0,5% supérieur, ce qui nous amène à un bénéfice avant opérations de clôture de l'ordre de 38 millions. Je peux remercier l'ensemble de mes collègues car la maîtrise est parfaite dans toutes les Directions et je tiens à remercier également l'ensemble de l'administration.

Les principaux points qui ont été relevés sont la diminution de 57,9 millions entre les comptes 2011 et les comptes 2012 sous trois positions, à savoir la RPT, la fiscalité et le bénéfice de la Banque nationale.

C'est vrai et c'est inquiétant. J'aimerais rappeler qu'entre ces deux années, il n'y a eu aucune baisse fiscale qui a été décidée par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil. Les dernières baisses fiscales ont eu lieu en 2010. Il s'agissait de déductions sociales pour les enfants et frais de garde pour un montant de l'ordre de 11 millions. En 2011, c'est le splitting qui a été adapté de 56 à 50%. Il ne faut pas chercher la diminution des rentrées en 2011 et 2012 par rapport aux décisions du Grand Conseil et du Conseil d'Etat. Il faut la rechercher ailleurs. C'est un autre phénomène. Il est vrai que c'est inquiétant. L'inquiétude est aussi grande par rapport aux décisions qu'il y aura à prendre avec l'Union européenne pour les personnes morales, statuts fiscaux spéciaux. Des discussions ont lieu actuellement. En fin de semaine, nous aurons des discussions à la Conférence des Directeurs des finances pour voir dans quel sens on se dirige. Les premiers éléments en notre possession démontrent qu'il y aura des répercussions sur la péréquation.

La dernière réponse concerne la question de M. le Député Thomet sur les conséquences des exonérations fiscales sur la péréquation, exonérations fiscales qui sont opérées en vertu de la législation en vigueur. A ce sujet, l'année dernière, au nom du Conseil d'Etat, j'ai demandé un rapport. Un groupe de travail a planché dessus et vous aurez l'occasion de voir ce rapport dans quelque temps, car il est actuellement en traduction. Il est vrai qu'il y a des conséquences importantes chaque fois que vous faites une exonération fiscale, mais il en va de l'attractivité de notre canton. Dans les grandes lignes, lorsque vous faites un allègement, ça compte dans les ressources. Si vous n'avez pas l'entreprise, vous n'avez pas la fiscalité. En ayant l'entreprise, vous avez la perte au niveau de la péréquation. Dans le système, ça paraît assez logique. Si vous améliorez votre situation potentielle, il est normal de recevoir moins de la péréquation. C'est un système pervers. Nous aurons encore certainement l'occasion d'en reparler par rapport à la fiscalité des entreprises des personnes morales, puisque les deux sont liées.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à l'examen de détail des comptes.

Comptes généraux de l'Etat

Finances

Peiry Stéphane (UDC/SVP, SC), rapporteur. Les comptes 2012 de la Direction des finances bouclent avec un excédent de revenu de 1,566 milliard contre un excédent de revenu budgété de 1,568 milliard. Cependant, cette légère péjoration de 2 millions par rapport au budget est toute relative étant donné que la Direction des finances a enregistré des versements aux provisions de 12 millions, non prévus au budget; nous y reviendrons sous le centre de charges 3775 – Recettes et dépenses générales.

En faisant abstraction de ces opérations de clôture, la Direction des finances présenterait un excédent de revenus en amélioration de 10 millions par rapport au budget. Il faut aussi rappeler qu'en 2011, l'excédent de revenus avant opérations

extraordinaires était en amélioration de plus 100 millions par rapport au budget. Cette dégradation par rapport à 2011 s'explique essentiellement par le repli de certaines recettes fiscales. D'autres recettes sont meilleures que le budget mais ne compensent pas totalement les pertes constatées. Les plus fortes disparités entre les comptes et le budget pour les revenus fiscaux sont les suivantes:

- > l'impôt sur le revenu des personnes physiques, 679 millions, soit 15 millions de moins que prévu;
- > l'impôt sur la fortune des personnes physiques, 77 millions, soit plus 6 millions par rapport au budget;
- > l'impôt à la source, 30 millions, soit 8 millions de plus que prévu;
- > l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, env. 114 millions, en repli de 11 millions par rapport au budget.

Vous trouverez, à la page 32 du message, la comparaison compte-budget de l'ensemble des revenus fiscaux et autres.

Vous constatez, à la page 258, que rien n'apparaît sous les résultats extraordinaires. Or, comme l'a déjà relevé M. le Rapporteur général, il se trouve que la reprise des immobilisations par le HFR et le RFSM a provoqué un amortissement de ces actifs, autrement dit une perte comptable extraordinaire de 128 millions. Ces amortissements ont été neutralisés au bilan, directement en diminution du capital propre, sans passer par le compte de résultats. Cette façon de procéder est à mon avis contraire à l'article 19 de la loi sur les finances de l'Etat, laquelle stipule clairement que le compte de résultat comprend trois niveaux, le résultat opérationnel, le résultat extraordinaire et le résultat total qui modifie le capital propre. Vous trouvez une présentation schématique de cette structure à la page 400 du fascicule des comptes. L'alinéa 4 de ce même article 19 de la loi sur les finances indique tout aussi clairement que les charges extraordinaires comprennent les amortissements supplémentaires ainsi que les prélèvements sur le capital propre. En d'autres termes, si ces amortissements extraordinaires avaient été comptabilisés correctement aux comptes de résultats, les comptes 2012 de l'Etat présenteraient une perte nette de 118 millions au lieu d'un bénéfice de 10 millions. Cette mise au point étant faite, j'en viens maintenant à l'examen de détail des services.

Secrétariat général – Le Secrétariat général boucle ses comptes avec un excédent de charges de 1,374 million, en légère amélioration par rapport au budget, mais 7% de plus par rapport à 2011; ce qui s'explique notamment par des gratifications d'ancienneté, des achats de mobilier et des dépenses liées à la présidence du Conseil d'Etat, sous la position 3132.091 dont le budget figurait dans le centre de charges 3775 – Recettes et dépenses générales.

Administration des finances – L'Administration des finances est l'un des services de l'Etat gérés par prestations. La gestion par prestations (GpP) fait l'objet de beaucoup de réserves mais, dans un récent rapport du Conseil d'Etat, celui-ci donne une nouvelle orientation à la GpP en ce sens qu'il y aura un gel de toute extension, sauf demande particulière d'une unité administrative. Un service a émis le souhait de sortir de la

GPP. Ce n'est pas le cas de l'Administration des finances, qui poursuivra l'établissement de ses budgets et comptes en gestion par prestations.

Pour revenir aux comptes ordinaires de l'Administration des finances, celle-ci boucle ses comptes avec un excédent de revenus de 560 millions, en légère baisse par rapport au budget. Mais il faut signaler que le budget prévoyait, d'une part, un prélèvement sur la provision RPT de 5 millions dont il n'a pas été fait usage car les recettes au titre de la RPT ont été proches du budget, d'autre part, un revenu d'intérêts sur les prêts aux HFR et RFSM de 5 087 500 francs; vous trouvez cela sous la position 4940.001. Sur les 5 087 000 prévus, seuls 738 000 francs ont été perçus, comptabilisés d'ailleurs dans une autre rubrique, la position 4450.003.

Il faut relever à l'Administration des finances la bonne maîtrise de l'effectif avec 24,91 EPT contre 30,45 prévus au budget. Les délais de vacance dans le remplacement du personnel et le fait de différer momentanément les engagements de personnel expliquent cette situation. C'est aussi la démonstration qu'il est parfois possible de faire toujours aussi bien avec moins de collaborateurs.

Au niveau des emprunts, il faut savoir que 310 millions de dettes arrivent à échéance en 2013. Elles ne seront probablement pas renouvelées, sous réserve éventuelle de l'emprunt auprès de la Caisse de prévoyance de l'Etat, qui se monte à 200 millions.

Cela me permet aussi d'apporter quelques informations concernant la Caisse de prévoyance. Avec un taux technique de 4,25%, le taux de couverture de la Caisse est de 75,1% au 31 décembre 2012 mais le taux technique devra probablement être abaissé à 3,5%, ce qui provoquera une baisse du taux de couverture de 4 points. En deçà de 70%, des mesures d'assainissement doivent être prises. Or il faut savoir qu'il n'y a pas de provision au bilan pour un éventuel assainissement de la Caisse de prévoyance. Sous la position 4420.001 – Dividendes, la diminution par rapport au budget provient du fait que la société des Salines du Rhin n'a pas reversé en 2012 un dividende exceptionnel, comme elle en avait l'habitude ces dernières années. Cela se traduit par un manco de 600 000 francs.

Sous la rubrique 4621.100 – Péréquation des ressources par des cantons à fort potentiel, nous pouvons constater la dégradation de plus de 10 millions par rapport à 2011.

Rien de particulier à mentionner pour l'Inspection des finances.

Concernant le SITel, celui-ci boucle avec un excédent de charges de 26,160 millions dans la ligne des comptes 2011 et en amélioration de 16% par rapport au budget 2012. Au niveau des effectifs, ceux-ci sont tenus avec 85,45 EPT contre 87 prévus au budget. L'amélioration des comptes par rapport au budget s'explique notamment par l'augmentation des revenus de prestations de service pour des tiers, sous la position 4240.000. Mais, pour une comparaison pertinente, il faut aussi tenir compte de la rubrique 4910.006 – Prestations de service pour l'HRF. L'un dans l'autre, il y a une amélio-

ration des prestations de service pour 1,7 million. Le reste s'explique par une diminution des achats de matériel et des prestations de service pour des tiers. En matière de gestion, nous y reviendrons tout à l'heure lors de l'examen du rapport d'activité.

Service du personnel et de l'organisation – Le SPO présente un excédent de charges de 4,367 millions, en amélioration de 17% par rapport au budget. Sous la rubrique 3010.140 – Traitements du personnel auxiliaire chargé de projets spécifiques, on trouve le salaire 2012 des *care managers* dont le budget figurait sous la rubrique 3130.000 – Prestations de service par des tiers. A relever également que les prestations de service pour des tiers, sous la position 4240.000, sont à mettre en relation avec la position 4910.012 – Frais de gestion imputés par le SPO. Il y a ici un retraitement des frais de gestion facturés à l'HFR et au RFSM.

Service cantonal des contributions – J'ai déjà évoqué dans l'entrée en matière les principales variations des recettes fiscales avec notamment le recul assez marqué de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Il faut relever que l'état des taxations faites pour 2009 et 2010 démontre à ce jour que le budget 2012 a été basé sur des estimations trop optimistes. Dès lors, le potentiel de 695 millions de recettes fiscales au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques pour 2012 a été ramené à 678 millions. Le budget 2012 n'est ainsi pas atteint pour 15 millions. Malheureusement, le même phénomène se répète également pour l'impôt sur le bénéfice des personnes morales avec un manco de 11 millions par rapport au budget. Je l'ai déjà dit, l'impôt à la source, l'impôt sur la fortune des personnes physiques et l'impôt sur le capital des personnes morales compensent partiellement ces diminutions de recettes.

Service des impôts sur les successions et donations – L'impôt sur les successions et donations a rapporté 5,3 millions alors que 4,5 millions étaient inscrits au budget. Il s'agit évidemment de recettes dont la prévision est aléatoire et qui peuvent fortement varier d'une année à l'autre.

Service du cadastre et de la géomatique – On constate, sous la rubrique 3130.051 – Mensurations officielles, une charge relativement inférieure à ce qui avait été budgété mais la charge 2012 s'inscrit dans la tendance observée en 2011, à savoir que les géomètres sont plus occupés par les nouvelles constructions que par les travaux de mensuration. Par contre, la part des propriétaires pour les cadastrations de bâtiments dépasse le budget de plus de 700 000 francs. Ces deux éléments expliquent pour l'essentiel la diminution de l'excédent de charges de ce service pour 2,8 millions contre 5,4 prévus au budget.

Registres fonciers – Ils génèrent un excédent de revenus de 47 millions pour 2012 contre 40 millions prévus au budget. C'est essentiellement la croissance de l'impôt sur les mutations d'immeubles – 3,5 millions de plus que prévu – et de l'impôt sur les gages immobiliers – 2 millions de plus que prévu – qui explique ces bons résultats. Il faut toutefois rester prudent dans l'évaluation future de ce type de recettes

qui, par définition, dépendent de la bonne santé du secteur immobilier et de la construction.

Centre de charges 3775 – Recettes et dépenses générales – C'est dans ce chapitre que l'on trouve les opérations de clôture mentionnées au début du rapport, à savoir les versements aux provisions pour les risques hors bilan, *Bluefactory* et les pertes sur débiteurs; on trouve cela sous la rubrique 3511.007. A propos de risques hors bilan, je rappelle le grave cas grave concernant l'hôpital cantonal: les prétentions envers l'Etat se chiffrent à 16,9 millions. Une information est donnée dans l'annexe aux comptes à la page 392. A la page 391 de l'annexe, vous trouvez aussi le montant de la garantie de l'Etat envers la Caisse de prévoyance dont on évoquait la situation plus avant. Au 31 décembre 2012, la garantie dépasse 1 milliard de francs.

A relever aussi que les indemnités journalières perçues de l'assurance-accidents et les allocations pour pertes de gain en cas de maternité ont été ventilées dans les services concernés alors qu'elles étaient budgétées dans ce centre de charges aux rubriques 4260.000 et 4260.029. On trouve également dans ce centre de charges les produits d'intérêts sur les prêts accordés au HFR et au RFSM.

Enfin, rien de spécial à mentionner pour la Loterie Romande, si ce n'est la part au produit net qui progresse en 2012 à 18,2 millions.

Je terminerai en remerciant M. le Conseiller d'Etat Georges Godel, M. le Trésorier d'Etat Daniel Berset ainsi que M. le Secrétaire général Jean-Paul Monney pour leur disponibilité et leur collaboration fructueuse dans le cadre de l'examen de ces comptes.

Le Commissaire. Je n'ai rien à ajouter à cet excellent rapport.

> L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat

Direction des finances

Peiry Stéphane (UDC/SVP, SC), rapporteur. Au niveau du rapport d'activité, il est à relever à la page 4 le paragraphe traitant des mesures structurelles et d'économies qui ont finalement été rendues publiques hier. A la page 5, sous chiffre 2.6, on relève le rapport tant attendu sur les allègements fiscaux qui sera rendu public dès que le Conseil d'Etat l'aura adopté. Il s'agira d'évaluer les pertes fiscales y compris au niveau péréquatif et d'évaluer, si cela est possible, le retour sur investissement des allègements fiscaux consentis aux entreprises venues s'implanter sur Fribourg.

Au niveau du Service cantonal des contributions (SCC) et plus spécifiquement de l'impôt sur les gains immobiliers, page 10, les retards constatés dans la taxation de cet impôt devraient petit à petit être résorbés grâce à des mesures organisationnelles qui viennent d'être prises. Quant à la nouvelle application informatique pour les taxations des personnes

physiques, page 12, un rapport d'audit informatique a mis en évidence des problèmes de sécurité et de contrôle des accès. Les recommandations faites par l'auditeur ont été maintenant appliquées et cela nous a été confirmé par l'Inspection des finances.

Le SITel a fait l'objet d'une enquête administrative élargie, laquelle conclut à un certain nombre de dysfonctionnements. Il y a notamment les prestations en faveur des établissements autonomes, notamment l'HFR, pour lesquelles le montant facturé est contesté et pour lesquelles il n'y a pas de contrat. Il y a en outre la problématique des projets développés, mais pas encore approuvés par les Directions. Il y a aussi le volet pénal avec l'affaire du vol que vous connaissez, mais également des soupçons d'avantages indus à des collaborateurs et à des prestataires de services tiers.

Comme vous le savez, le chef de service a démissionné. Un directeur ad interim a été engagé à 60%. Il s'agit maintenant de trouver un nouveau chef avec des qualités plus managériales que techniques et une réflexion devra être menée sur la stratégie à adopter par le SITel. Est-ce que le Service doit pouvoir travailler pour des tiers ou sa tâche ne doit-elle pas se limiter au service de l'Etat de Fribourg? Des réponses devront être apportées rapidement.

> L'examen de ce rapport d'activité est terminé.

Rapport et comptes 2012

Banque cantonale de Fribourg (BCF)¹

Peiry Stéphane (UDC/SVP, SC), **rapporteur**. Pour la 19^e année consécutive, la BCF présente un résultat record avec un bénéfice net de 113 millions. Le total du bilan au 31 décembre dépasse les 16 milliards, ce qui fait passer la BCF en catégorie de surveillance 3 selon les critères de la FINMA. Relevons que la BCF répond déjà à la plupart des conditions fixées par la FINMA à ce niveau de surveillance.

Quelques chiffres encore pour illustrer le succès de la BCF. Les engagements envers la clientèle sous forme d'épargne passe de 5 milliards au 31 décembre 2011 à 5,7 milliards à fin 2012, soit une progression de 15% et les créances hypothécaires passent de près de 10 milliards en 2011 à plus de 11 milliards en 2012, progression de 11%. La nouvelle direction s'inscrit dans la lignée de la précédente et cela laisse présager une évolution toujours réjouissante. C'est l'occasion aussi de saluer le travail remarquable de toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de la BCF. Au niveau du versement annuel à l'Etat, il est proposé 35 millions pour 2013, à savoir 24 millions au titre de l'indemnité pour la garantie de l'Etat et 11 millions comme rémunération du capital de dotation qui appartient à 100% à l'Etat. A cela s'ajoute également les impôts cantonaux qui se sont chiffrés à 10 millions en 2012.

Le Commissaire. Je peux m'associer aux félicitations du rapporteur au sujet de l'essor de notre Banque cantonale qui poursuit son développement à la fois quantitatif et qualitatif.

Elle témoigne aussi du dynamisme du canton particulièrement en matière démographique, dans le domaine de l'industrie et de la construction. Cette marche réjouissante des affaires bénéficie aussi au contribuable fribourgeois, car les fondateurs de cette Banque ont fixé notamment le but suivant, qui ressort de l'article 2 lettre c de la loi sur la Banque cantonale: «procurer des ressources financières au canton». D'ailleurs, plusieurs administrateurs se trouvent dans cette enceinte, y compris moi-même.

Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA). Ich habe folgende Frage: Hätte die 1:12 – Initiative Folgen für die Freiburger Kantonalbank?

Est-ce que l'initiative 1:12 aurait des conséquences pour la Banque cantonale fribourgeoise?

Schnyder Erika (PS/SP, SC). Permettez-moi de dresser des louanges à la Banque cantonale pour son excellent rapport d'activité; une fois n'est pas coutume mais cela ne va pas durer (les louanges, pas le rapport)! Il est donc bien fait, clair. Surtout, ce qui nous a plu, c'est qu'il a accordé une large place aux jeunes filles exerçant surtout des métiers particulièrement atypiques. Cela tend à prouver que des jeunes filles peuvent exercer des métiers comme meunière, ramoneuse, logicienne. C'est une très belle ouverture vers l'avenir et surtout elle permet de voir qu'il n'y a pas que des métiers typiquement réservés aux filles et des métiers typiquement réservés aux garçons.

C'est là, M. le Président, que mes louanges vont s'arrêter parce que si on lit le rapport et qu'on constate que pour les jeunes les choix professionnels s'élargissent, en revanche, pour les employées de la BCF ça n'est pas tout à fait le cas: une seule femme au conseil d'administration, aucune femme dans la direction générale, une seule femme dans les cadres supérieurs, aucune parmi les directions régionales et une seule femme parmi les employés qui ont obtenu une promotion. Donc résultat: pourrait mieux faire, M. le Président, M. le Commissaire du gouvernement!

Notez en passant – je profite de faire cette remarque de manière globale – qu'il n'y a pas que la Banque cantonale qui pêche de ce côté-là. Le Groupe E, notamment, n'est pas typiquement représentatif de la promotion de la femme.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, SC), **rapporteur**. Je pense que les questions s'adressent directement à M. le Commissaire, qui est aussi administrateur de la Banque cantonale. Je suis moi-même bien incapable de répondre à la question de M^{me} Hänni pour savoir si effectivement l'initiative 1:12 des Jeunes Socialistes, sauf erreur, s'appliquerait dans le cadre de la BCF. Encore faut-il savoir si l'initiative des Jeunes Socialistes concerne toutes les sociétés. Dans ce cas, cela pourrait concerner la BCF si elle devait passer. Si c'est limité aux sociétés cotées en bourse, la BCF ne serait pas concernée ... ou pas encore.

Quant à la question de M^{me} Schnyder concernant la place des femmes au sein du conseil d'administration, de la direction et des cadres de la BCF, M. l'Administrateur aura sans doute une réponse à donner également à cette question.

¹ Ce rapport fait l'objet d'une brochure séparée.

Le Commissaire. Concernant la question de M^{me} la Députée Hänni, bien sûr, que si le peuple suit l'initiative, elle s'appliquera telle que l'initiative est rédigée. Cela s'applique aussi aux sociétés non cotées en bourse. Elle s'appliquera également à la Banque cantonale mais je pense que ce n'était pas ça le fond de votre question, mais enfin, je réponds à la question que vous avez posée.

Quant aux remarques de M^{me} la Députée Schnyder, j'aimerais rappeler que la place des femmes est en bonne position parce que, sauf erreur, vous siégez à mes côtés au conseil d'administration du Groupe E. Vous faites monter la statistique ... je n'en dirais pas davantage. (*rires!*)

- > Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés par 68 voix sans opposition; il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johnner-Etter (LA, UDC/SVP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kratinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalman-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 68.*

S'est abstenu:

Ith (LA, PLR/FDP). *Total: 1.*

Comptes généraux de l'Etat

Pouvoir exécutif/Chancellerie d'Etat

Peiry Stéphane (UDC/SVP, SC), rapporteur. Le pouvoir exécutif et la Chancellerie d'Etat bouclent leurs comptes avec un excédent de charges de 11,465 millions de francs, en légère amélioration par rapport au budget.

Pour le centre de charges «Conseil d'Etat», sous la position 4260.004 – Récupération de traitements, la différence par rapport au compte 2011 s'explique pour les 2/3 par les traitements ristournés en 2011 par M. Lässer pour les conseils d'administration dans lesquels il siégeait.

Au niveau de la Chancellerie d'Etat, sous traitements du personnel auxiliaire, position 3010.118, l'augmentation par rapport au budget s'explique par l'engagement d'un conseiller scientifique à 50% pour les projets stratégiques du Conseil d'Etat, à savoir le programme gouvernemental, la promotion de l'image et les droits politiques, en collaboration avec la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Sous la position 3103.301 – Abonnements et cotisations, l'augmentation par rapport au compte 2011 est le contrat avec Argus pour la Revue de presse: 37 000 francs. En 2011, ce contrat figurait dans les prestations de service par des tiers.

Service d'achat du matériel et des imprimés – Le budget est tenu avec des comptes 2012 présentant un excédent de charges de 1,264 million. Relevons sous la position 4250.001 – Vente d'imprimés, les ventes aux établissements autonomes de l'Etat tels que l'OCN, Grangeneuve ou l'ECAS alors que sous la rubrique 4250.002 – Vente de matériel, il s'agit des ventes externes à l'Etat; on peut notamment mentionner les communes.

Rien de spécial à mentionner pour l'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données.

- > L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat

Chancellerie d'Etat/Conseil d'Etat

Peiry Stéphane (UDC/SVP, SC), rapporteur. Rien de spécial à mentionner.

- > L'examen de ce rapport d'activité est terminé.

Rapport sur les relations extérieures¹

Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, FV), rapporteur. En séance du 24 avril 2013, la Commission des affaires extérieures (CAE) a examiné le rapport sur les relations extérieures du Conseil d'Etat, en présence du commissaire du gouvernement, M. Beat Vonlanthen et du délégué aux relations extérieures, M. Alain Schaller. La Commission les remercie pour la bonne collaboration. Le rapport reflète l'engagement de nos conseillers et conseillères d'Etat dans les conférences gouvernementales nationales et intercantionales; la CAE les en remercie.

Mis à part les relations institutionnelles, les relations extérieures se concentrent, d'une part, autour de la structure «Région capitale Suisse». La CAE a pu discuter les stratégies et voies à suivre de cette nouvelle entité. Les résultats manquent encore. D'autre part, elle observe d'un œil critique les résultats décevants actuels de la collaboration actuelle avec GGBa (Great Geneva Bern Area). Avec une à cinq places créées dans notre canton, la question doit être posée si le

¹ Ce rapport est inclus dans le rapport d'activité du Conseil d'Etat

contrat de prestations comprenant environ 500 000 francs est justifié. La CAE vous invite, M. le Commissaire, à consulter et à informer régulièrement le Grand Conseil et ses commissions respectives sur le bien-fondé et l'avancement de cette opération. Durant ladite séance du 24 avril, les membres de la Commission vous ont posé quelques questions. Les réponses y relatives nous sont parvenues aujourd'hui en main propre; j'accuse réception. La commission traitera vos réponses et y reviendra lors d'un prochain échange.

Einen Punkt hingegen möchte ich bereits heute hervorheben: Der Bericht über die Aussenbeziehungen informiert an verschiedenen Stellen über kantonale Austauschprogramme für Schülerinnen und Schüler, auch für Lernende in anderen Sprachregionen der Schweiz. Die KAA unterstützt diese Anstrengung. Persönlich – Sie wissen es Herr Staatsrat – bedaure ich, dass Pro Filia nicht die staatliche finanzielle Anerkennung für ihre Leistungen findet. In den letzten fünf Jahren hat sich die Zahl der als Au-pair platzierten Jugendlichen – von 62 auf 148 Jugendliche – mehr als verdoppelt. Diese Jugendlichen schalten ein Brückenjahr ein, weil sie zum Beispiel auch aus Altersgründen auf einen Ausbildungsplatz warten müssen. Sie lernen eine andere Sprache und kommen um eine reiche Erfahrung gestärkt in den Kanton zurück. Die Jugendlichen, die über die private Organisation vermittelt werden, entlasten die Plattform Jeunes und damit – finanziell gesehen – auch den Kanton. Die Kehrseite ist aber auch Realität: Die Leistungserbringerin – Pro Filia – ist auf finanzielle Unterstützung angewiesen, wenn sie den wachsenden Aufgaben, die sie für den Kanton übernimmt, auch in Zukunft nachkommen will. Ich bitte Sie deshalb sehr, sehr geehrter Herr Staatsrat, diesem Anliegen Gehör zu schenken.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. J'aimerais tout d'abord remercier la Commission des affaires extérieures pour son engagement exemplaire, le soutien et les discussions toujours intéressantes qu'on a avec elle. J'aimerais rapidement prendre position sur les trois points qui ont été soulignés par M^{me} la Rapporteuse.

Tout d'abord, la «Région capitale Suisse» est une organisation qui joue un rôle de plus en plus important, aussi pour le canton de Fribourg. Le canton, les régions et les communes participent activement au développement de cette organisation. J'aimerais quand même dire que la «Région capitale Suisse» a eu un premier résultat très important grâce au travail ou à la collaboration de Fribourg dans cette organisation. Nous avons pu faire en sorte que l'ALP, cet institut de recherches, a pu être – ou pourra être – implanté à Posieux.

Deuxième point: le Great Geneva Bern Area. C'est une question très importante. On le sait, le canton de Fribourg n'est pas encore content et satisfait des résultats des travaux de cette organisation, qui s'occupe de la politique de promotion exogène, en d'autres termes qui doit attirer des entreprises étrangères dans la région de la Suisse occidentale et notamment aussi à Fribourg. Nous sommes en train de faire une analyse et le Conseil d'Etat prendra une décision encore avant la pause d'été si oui ou non il veut continuer dans le cadre de cette organisation.

Zum dritten Punkt «Pro Filia»: Ich weiss, dass Frau Grossrätin Burgener Woeffray hier eine sehr grosse Aufmerksamkeit hat. Diese Au-pair-Angebote leisten tatsächlich einen wichtigen Beitrag und entlasten den Kanton Freiburg, indem sie Jugendlichen die Möglichkeit bieten, einen Arbeitsplatz zu finden.

Wir haben von Pro-Filia eine Anfrage für eine entsprechende Unterstützung erhalten. Sowohl die Erziehungsdirektion als auch die Volkswirtschaftsdirektion konnten diese Unterstützung aufgrund fehlender gesetzlicher Grundlagen nicht geben. Ich habe jedoch die Kommission für die Eingliederung Junger mit Schwierigkeiten beauftragt, eine vertiefte Analyse vorzunehmen und abzuklären, ob wir allenfalls eine gesetzliche Grundlage schaffen könnten, um mittelfristig auch diesen Bereich unterstützen zu können.

> L'examen de ce rapport d'activité est terminé.

Comptes généraux de l'Etat

Pouvoir législatif

Peiry Stéphane (UDC/SVP, SC), rapporteur. Les comptes 2012 du Grand Conseil présentent un excédent de charges de 2,386 millions, c'est-à-dire 478 000 francs de moins que prévu au budget. Les comptes 2012 sont aussi en amélioration de 2,2% par rapport aux comptes 2011. Cela s'explique évidemment par un nombre moins élevé que prévu de séances.

Au niveau du personnel, la dotation du personnel a été tenue avec 6,54 EPT alors que 7 EPT étaient prévus au budget. Sous «Traitements du personnel auxiliaire», on retrouve le salaire de secrétaire-greffier de la CEP.

Commissions et délégations: rien de spécial à mentionner si ce n'est que l'augmentation par rapport aux comptes 2011 s'explique aussi par le début des travaux de la CEP.

> L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

Rapport annuel 2012 de la Commission des affaires extérieures¹

Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, FV), rapporteure. Vous avez tous et toutes reçu le rapport de la Commission des affaires extérieures dans vos documents. Contrairement à l'année passée, aucun projet d'acte n'a été transmis au Grand Conseil pour ratification. Par contre – et ceci était une nouveauté – la CAE a pu examiner préalablement aux débats du Grand Conseil un instrument parlementaire, notamment le postulat Bulliard/Siggen concernant l'échange pour apprentis avec une autre région linguistique suisse ou étrangère. La question de ces échanges a retenu l'attention des membres de la CAE, comme vous avez pu le constater lors de l'intervention que j'ai faite au nom de la CAE dans le cadre du rapport du Conseil d'Etat sur les relations extérieures.

¹ Texte du rapport en pp. 598ss.

Die Kommission für auswärtige Angelegenheiten durfte sich an drei interparlamentarischen Vernehmlassungen beteiligen. Sie zog es vor, die interkantonale Vereinbarung über den schweizerischen Hochschulbereich und die dazugehörige Zusammenarbeitsvereinbarung nicht im Rahmen einer interparlamentarischen Kommission zu beraten. Sie widmete diesem allerwichtigsten Thema in Anwesenheit von Frau Staatsrätin Isabelle Chassot hingegen eine eigene Sitzung und deponierte eine Stellungnahme zuhanden der Kantonsregierung.

Sie behandelte drittens die Revision des Konkordates über die Sicherheitsunternehmen im Rahmen einer interparlamentarischen Kommission, die notabene in Freiburg stattfand.

Schliesslich kam die Kommission im Dezember 2012 zum Schluss, dass es zweckmässig sei, eine interparlamentarische Kommission betreffend der Vereinbarung über das interkantonale Spital de la Broye einzuberufen, was anfangs 2013 dann auch geschah.

Der Vertrag über die Mitwirkung der Kantonsparlamente, der ParlVer, sieht seit dem 1. Januar 2011 eine interparlamentarische Koordinationsstelle vor. Diese arbeitet nach einer festgeschriebenen Geschäftsordnung, nach einem eigenen Budget.

Im Jahre 2012 konnte die Web-Seite eingerichtet werden, die direkt über die Web-Seite unseres Grossen Rates aufgeschaltet werden kann. Ebenso wurden im Jahr 2012 Regeln zur Archivierung festgelegt.

Convaincue du rôle que la Conférence législative intercantonale, la CLI pourrait jouer, la CAE était favorable à participer aux travaux interparlementaires en 2012. Mais il faut aussi reconnaître qu'une consultation nationale réunissant tous les intérêts et les intérêts particuliers qu'un canton peut avoir revient à une quadrature du cercle. La CAE a finalement noué des contacts avec l'Association régionale «capitale Suisse» et observe son développement avec attention.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Comptes généraux de l'Etat

Economie et emploi

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR), **rapporteuse**. Je tiens à remercier le Directeur de l'économie et de l'emploi et son secrétaire général pour leur collaboration et les réponses données à nos questions le 15 avril dernier, lorsque nous avons procédé, avec mon collègue Dominique Butty, à l'examen de détail des comptes 2012.

Nous pouvons constater que les dépenses sont maîtrisées avec une baisse d'environ 10% du compte de fonctionnement et de 12% du compte d'investissements par rapport au budget. Pour les investissements, la différence trouve son explication dans le montant de 8 millions, qui n'a pas été utilisé en 2012 pour la construction du télésiège de la Berra, dont le début des travaux est prévu en principe en deuxième par-

tie de l'année 2013. L'effectif du personnel est de 685 EPT, soit 1,5% de plus qu'au budget. Les EPT supplémentaires se trouvent dans le secteur de l'enseignement, qui doit faire face à l'augmentation du nombre d'élèves. Précisons encore que l'année 2012 correspond au dernier exercice comptable où des transferts ont lieu, dans le domaine de la formation, de la Direction de l'économie vers la DICS. Le canton de Fribourg participe à de nombreux accords intercantonaux touchant la formation à plusieurs niveaux. Les trois Directions concernées (DEE, DICS, DIAF) ont mis sur pied une instance dénommée «Bureau cantonal, accords intercantonaux» destinée à gérer l'ensemble de ces activités. Ce bureau est rattaché administrativement à la DICS et a intégré la section «Finances et équipements» du Secrétariat général de la DICS au 1^{er} janvier 2012.

Concernant les différences par rapport au budget, nous pouvons faire les commentaires suivants. Au chapitre du Secrétariat général, la surévaluation du budget par rapport au compte, 10 millions, trouve son explication principalement dans les prêts pour les remontées mécaniques, moins 8 millions. A noter également que la contribution à la HES-SO a été moins élevée que prévue, soit moins 1,3 million, étant donné que le nombre d'étudiants fréquentant les écoles hors canton a baissé.

Pour la Promotion économique, nous avons prévu de traiter du GGba lors de l'examen du rapport d'activités de la DEE, qui appelle quelques remarques de notre part. J'y reviendrai très brièvement, car M. le Conseiller en a déjà parlé tout à l'heure en réponse à M^{me} Burgener.

Au niveau de la «Nouvelle politique régionale» (NPR), nous relevons qu'outre le retard pris dans la mise en œuvre générale de la période 2012–2015, le volet de la politique foncière active n'a été que peu sollicité à l'instar de l'année dernière. Une précision concernant le fonds NPR qui est à zéro, alors que 5 382 710 francs avaient été budgétisés: cela est dû à la méthode de comptabilisation imposée par l'Administration des finances. N'est porté à la charge du compte que le solde des montants à fonds perdus non utilisé à la fin de l'année écoulée. En 2012, l'entier des montants à fonds perdus ayant été utilisé, aucun solde n'a été versé dans le fonds. Les contributions au service de l'intérêt pour les petites et moyennes entreprises sont supérieures de 2,37 millions au budget. Rappelons que, selon la loi sur la promotion économique, l'Etat peut octroyer des contributions financières pour soutenir des projets favorisant la création de nouvelles places de travail ou le maintien à long terme de places de travail existantes. Or, en 2012, l'Etat a attribué des aides financières pour un total de 4 997 874 francs en faveur d'une vingtaine d'entreprises pour des montants compris entre 12 000 francs et 2,7 millions de francs.

Concernant le Service public de l'emploi, pour les frais de fonctionnement des mesures cantonales de réinsertion professionnelle, nous pouvons relever une différence de 1,3 million en moins par rapport au budget qui s'explique, d'une part, par le retard pris dans la mise en place de la structure de prise en charge paritaire pour les bénéficiaires de mesures LEAC-LASoc, en relation avec la nouvelle loi sur l'emploi et le

marché du travail, d'autre part la sous-utilisation des mesures que nous allons détailler.

Le budget de l'assurance perte de gain a été réparti sur le plan de relance et le fonds cantonal de l'emploi. Ainsi, les 50 000 francs prévus dans le plan de relance ont suffi à honorer les engagements pris en 2012. Concernant la formation pour les entreprises en réduction d'horaires de travail, les 300 000 francs prévus au budget n'ont pas été touchés. En 2012, 20 175 francs ont été versés. La somme a été prélevée sur l'avance versée à la caisse publique de chômage en 2011. Cette mesure mise en place quand le nombre d'entreprises en RHT était élevé ne répond plus à un besoin des entreprises. Pour les jeunes en difficulté, 36 000 francs ont été dépensés sur un budget de 135 000 francs auquel il faut ajouter 27 105 francs pour les actions win-win et last minute pris sur le fonds du plan de relance. Ce montant suffit pour couvrir les frais liés à ces jeunes qui recherchent une place d'apprentissage. Enfin, pour les mesures pour les demandeurs d'emploi âgés de 55 ans et plus, 100 000 francs ont été avancés à la Caisse publique de chômage sur un budget de 500 000 francs. Quant à la part du canton au financement de l'assurance chômage, elle occasionne une charge supplémentaire de 1 million, en raison de l'augmentation du taux des contributions et de la masse salariale de référence.

Au Service de la formation professionnelle, les différences significatives s'expliquent par le transfert à la DICS, moins 13,5 millions par rapport au budget, des contributions pour les apprentis suivant les cours hors du canton et des subventions cantonales pour le perfectionnement professionnel. L'Ecole professionnelle santé-social présente une diminution du personnel enseignant justifiée notamment par le passage du système école-stage plein temps au système dual, deux jours de cours seulement, ce qui a permis de réduire le nombre de leçons enseignées. Pour les Ecoles techniques, le transfert à la DICS occasionne une différence de 5,5 millions francs en moins dans les contributions versées pour la fréquentation d'écoles hors canton.

Concernant l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes, l'excédent de dépenses de 6 millions est compensé par des recettes correspondantes. L'augmentation du traitement du personnel auxiliaire doit être considérée en relation avec l'augmentation de la participation de tiers. Les revenus enregistrés dans les participations de tiers se montent en 2012 à 7 361 502 francs et servent à financer la recherche appliquée, le développement, les mandats de prestations de service et la formation continue, trois missions légales de l'Ecole d'ingénieurs. Ces revenus se composent essentiellement de subventions fédérales en faveur de la recherche appliquée et du développement, de fonds en provenance de fondations, de financements versés par des entreprises industrielles ou de revenus en provenance d'organisations publiques. Pour réaliser les prestations commandées et financées par ces diverses entités, l'Ecole engage des collaborateurs scientifiques par contrat de travail à durée déterminée au fur et à mesure de l'obtention des projets de recherche et des mandats de prestations de service. Les salaires sont enregistrés dans le traitement du personnel auxiliaire. La réserve stratégique est enregistrée dans

les participations de la HES-SO. Il s'agit de subventions versées par la HES-SO principalement en faveur de la recherche appliquée et du développement. Le montant obtenu en 2012 se monte à 2 372 074 francs.

A la Haute Ecole de gestion (HEG), nous constatons une réduction de l'effectif des professeurs et chargés de cours, qui ne découle pas d'une réduction du nombre d'étudiants. Les effectifs sont même en hausse pour les étudiants bachelors (+ 35 en 2012). Jusqu'à ce jour, les effectifs par classe ont augmenté et la HEG a renoncé à l'ouverture de classes supplémentaires. Cette manière de faire a atteint ses limites et un nombre encore plus important d'étudiants par classe n'est plus vraiment envisageable, si la HEG vise le maintien du niveau de qualité dans l'enseignement HES. L'effectif des professeurs et chargés de cours est plus bas que celui prévu au budget 2012, car le volume d'activités des autres missions HES a baissé en 2012. Dans ce sens, moins d'engagements que prévus ont été nécessaires pour la formation post-grade, ainsi que pour réaliser des activités de recherche appliquée et des mandats.

Pour terminer, au Service de l'énergie, des recettes supplémentaires liées au fonds de l'énergie proviennent de la contribution de la Confédération qui est en hausse de 635 800 francs. Concernant les subventions cantonales aux communes pour les mesures énergétiques, la différence de 2,2 millions en moins par rapport au budget requiert les explications suivantes: le montant budgété pour les subventions aux communes pour les mesures énergétiques n'a été que peu utilisé car dans les faits, il s'avère que les grands projets produisant de la chaleur à partir du bois, pour lesquels de telles subventions pourraient être versées, sont initiés par les communes, mais réalisés par des tiers privés, qui sont les réels bénéficiaires des subventions. Quant aux installations solaires thermiques sur les bâtiments publics, ainsi qu'à leur assainissement à des fins énergétiques, également au bénéfice de subventions, leur proportion est relativement faible.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.

Ich habe keine zusätzlichen Bemerkungen zur ausführlichen Stellungnahme der Berichterstatterin der Kommission zu machen. Ich benutze jedoch die Gelegenheit, um Frau Grossrätin Gobet und Herrn Grossrat Butty für die seriöse Arbeit bei der Kontrolle der Rechnung der Volkswirtschaftsdirektion zu danken.

- > L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat

Direction de l'économie et de l'emploi

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR), rapporteure. La lecture de ce rapport appelle quelques remarques commençant par des notes positives sur la situation économique de notre canton. Pour la deuxième année consécutive, notre économie touristique bat des records. Ainsi, Fribourg Région enregistre la plus forte progression des nuitées de toutes les régions touristiques

de Suisse (+ 6,1%), alors que les nuitées sont en baisse de 2% au niveau suisse. L'agrandissement, la rénovation d'établissements hôteliers et le positionnement non seulement hiver mais également été des destinations fribourgeoises sont une partie des explications de ces bons résultats. Nous signalons qu'il n'est pas fait mention dans ce rapport de l'état d'avancement des projets pour le développement du tourisme d'été en relation avec le décret sur les remontées mécaniques. Une information à ce sujet est souhaitable l'an prochain.

Le marché de l'emploi se porte également bien, avec un taux de chômage à 2,8% à fin 2012, soit une augmentation de 0,2% par rapport au 1^{er} janvier 2012. Fribourg affiche ainsi le meilleur taux de Suisse romande et se situe en-dessous de la moyenne nationale.

Bonne nouvelle toujours pour la promotion économique avec la décision d'implantation de Nespresso à Romont, nécessitant un investissement de 300 millions de francs, avec 400 nouvelles places de travail à la clé. En 2012, la promotion économique a accompagné une quinzaine de nouvelles entreprises étrangères qui se sont établies dans le canton et envisage de créer une cinquantaine d'emplois. Par contre, le GGba a contribué à l'implantation d'une seule et unique entreprise étrangère, indienne plus précisément, qui envisage de créer cinq places de travail ces prochaines années. Le retour sur investissement est quasi inexistant et les mesures mises en place pour remédier à ce problème en 2012 n'ont manifestement pas permis d'améliorer les résultats pour notre canton. Comme déjà dit, le contrat sera rediscuté cette année. Trois possibilités sont envisageables: premièrement, une poursuite de la collaboration selon des règles revues, notamment une contribution proportionnelle aux résultats effectifs pour le canton; deuxièmement, Fribourg peut aussi choisir de se retirer et faire cavalier seul, mais cette option est peu réaliste; enfin, une collaboration plus étroite avec l'OSEC (Office suisse d'expansion commerciale) qui promeut la place suisse à l'étranger par le biais du secrétariat à l'économie. Le Conseil d'Etat devra prendre une décision à ce sujet jusqu'en juin. D'ici là, le Directeur de l'économie nous a informés qu'il va encore procéder à une série de consultations. Le Grand Conseil pourrait, le cas échéant, se prononcer sur cet objet dans le cadre de l'adoption du budget 2014, concernant la promotion économique. Notons encore que la promotion économique n'a plus enregistré de succès marquant depuis que le canton de Fribourg ne bénéficie plus de l'outil qu'était l'arrêté Bonny, disparu à la fin de l'année 2010. En effet, depuis la fin de l'arrêté Bonny, aucune grande entreprise ne s'est installée dans le canton. Fribourg a de la peine à être compétitif dans un contexte où les entreprises intéressées ont souvent le choix entre plusieurs sites. Or, l'allègement fiscal agit comme porte d'entrée, argument qui ne saurait être ignoré.

Signalons encore les difficultés rencontrées en 2012 avec le projet de développement de l'entreprise Bumotec qui ont mis en évidence le manque de terrain pour des projets d'envergure, d'où la nécessité d'avancer rapidement avec la politique foncière active, afin de pouvoir proposer des terrains disponibles à court terme. Il est urgent de passer de la parole aux

actes. Pour le surplus, je n'ai pas de remarque particulière à formuler.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Je n'ai rien à ajouter à ce rapport pour l'instant.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Ma question a un rapport avec la mission de la promotion économique du canton de Fribourg. Sa tâche, comme écrit dans le rapport, doit favoriser la création d'emplois à haute valeur ajoutée par un soutien à la création et à l'implantation de nouvelles entreprises, ainsi qu'à l'extension et au développement des entreprises existantes. A l'heure actuelle, le canton de Fribourg connaît une forte démographie. On parle de 6000 nouveaux habitants par année. Actuellement Nespresso s'installe à Romont et au début 2012 Ladurée a implanté une usine à Enney. Une certaine opacité règne autour de ces nouvelles implantations. D'après les bruits que l'on entend, colportés certaines fois dans les journaux, notamment dans «La Gruyère» au mois de septembre dernier, il semblerait que les 60 travailleurs qui occupent des postes dans l'entreprise Ladurée ne soient pas des Fribourgeois. Il semblerait qu'il s'agit de personnes de nationalité étrangère, portugaise selon les renseignements que j'ai obtenus, et les salaires que pratique cette entreprise se situeraient aux environs de 2600 à 2800 francs par mois. Le syndicat UNIA s'est semblé-t-il aussi occupé de cette affaire. De ce point de vue, si l'on favorise l'implantation d'entreprises dans le canton de Fribourg, avec à l'appui quelques exonérations fiscales pour les inciter à venir, à quoi nous sert une implantation si la main-d'œuvre que ces entreprises emploient ne vient pas du canton de Fribourg, n'est pas à haute valeur ajoutée? Ces personnes viennent souvent avec famille et enfants, ce qui peut avoir un coût pour la collectivité dans le sens où avec leur seul salaire ces personnes n'arrivent pas à bien fonctionner, ce qui génère ensuite des problèmes pour les services sociaux régionaux. Ma question est donc la suivante: lorsqu'il y a une implantation d'entreprise comme celle-ci, s'assure-t-on, au-delà des exonérations fiscales et des promesses de l'entreprise, du type d'emplois que cette entreprise va proposer, du niveau des salaires et du type de personnel qu'elle veut engager? J'ai le même souci pour Nespresso. On parle de 400, 500 voire 600 emplois. Quel est le pourcentage d'emplois à haute valeur ajoutée? A-t-on des renseignements là-dessus? Ne fera-t-on pas venir que des employés d'ailleurs, d'autres pays, que l'on paie légèrement moins que des Suisses ou Fribourgeois et qui finalement n'apportent rien au canton, hormis servir directement les entrepreneurs de ces entreprises? A-t-on des garanties à ce sujet? Ne vaudrait-il pas mieux, lorsque l'on a un taux de chômage relativement bas, se consacrer à la promotion endogène plutôt que favoriser cette promotion exogène, qui peut-être finalement ne rapporte pas grand-chose au canton, hormis une augmentation de la démographie avec les coûts que cela engendre?

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). J'ai une question concernant le fonds de soutien à l'innovation au point 2.2.5 du rapport, dans lequel il est fait mention d'un rapport qui a été établi en octobre 2012. J'aimerais savoir quel est le bilan de

ce fonds d'innovation, ses forces, ses faiblesses, ses succès et ses échecs.

J'aimerais également savoir quelle est la relation entre le bilan de ce fonds et le fait que le fonds ait été abandonné, puisqu'il n'a pas été réalimenté en 2013, alors qu'il s'agit d'un instrument de promotion de politique endogène, extrêmement important pour les entreprises du lieu, qui sont des contributables elles aussi. Elles peuvent parfois attendre un retour sur investissement fiscal. Je vous remercie de cette précision.

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR), rapporteure. M. Pierre Mauron, j'ai quelques doutes sur les sources que vous avez par rapport aux salaires pratiqués chez Ladurée. Concernant les garanties qui sont données à la promotion économique et les informations qui sont requises, je pense que la question s'adresse directement à M. le Conseiller d'Etat. Idem pour la question sur le fonds de soutien à l'innovation.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Je vous remercie de vos questions importantes et pertinentes qui doivent pouvoir être approfondies.

Quelles sont les tâches de la promotion économique? Vous avez dit, M. Mauron, que l'on doit se focaliser sur la création de places de travail à haute valeur ajoutée. Si je regarde le bilan des dernières années, on peut constater que, grâce au travail de la promotion économique, nous avons depuis 2010 – pour mettre en exergue les implantations les plus importantes – fait en sorte qu'il y ait création de plus de 800 places de travail directes et environ 4000 places de travail indirectes, avec des investissements directs de près de 700 millions de francs et indirects de plus de 1 milliard de francs. Nous avons ici l'exemple de Ladurée avec 90 places de travail, UCB Farchim, ce projet phare avec 140 places de travail, Agroscope et le transfert de l'Institut de recherche en agriculture de Liebefeld à Posieux avec 130 places de travail à haute valeur ajoutée et Nespresso pour une première phase avec 400 places de travail et plus de 300 millions de francs d'investissements.

Tout d'abord, la promotion exogène, à savoir le travail pour pouvoir implanter des entreprises de l'étranger à Fribourg, ne concerne qu'un tiers alors que la promotion endogène, à savoir le soutien aux entreprises déjà existantes et la NPR, couvre les deux tiers. Il y a 6000 demandeurs d'emplois actuellement dans le canton de Fribourg et je dois vous dire qu'il n'y a pas seulement des places de travail pour des personnes hautement qualifiées. Nous avons aussi des places à repourvoir pour des personnes qui n'ont pas une formation très poussée et c'est la raison pour laquelle il faut relativiser vos propos.

Concernant Ladurée, nous avons constaté que cette entreprise paie des salaires tout à fait corrects, en tout cas ce ne sont pas les plus bas dans le secteur agroalimentaire. Pour l'instant, il y a 53 collaborateurs et l'entreprise a annoncé pour les prochaines cinq années 90 places de travail. Je ne pense pas que l'entreprise ait engagé exclusivement des personnes de l'étranger. Je ne peux pas le prouver car je n'ai pas les chiffres à disposition. Ces implantations donnent la possibilité, notamment aussi aux Fribourgeois, d'avoir du travail. L'entreprise avait annoncé qu'elle devait faire des investisse-

ments de 15 millions de francs. Nous avons constaté qu'elle avait investi 22,9 millions de francs. Il ne faut pas sous-estimer l'importance pour le secteur de la construction de la région d'une telle implantation.

Concernant Nespresso, c'est une entreprise suisse. Le degré d'automatisation est assez poussé dans cette entreprise. Il y a peu de collaborateurs ayant une formation peu qualifiée, il y a beaucoup de techniciens, notamment pour l'entretien des machines. Ce sont des places de travail très intéressantes pour les Fribourgeois. On a entendu qu'il y avait beaucoup de frontaliers employés dans les usines de Moudon ou d'Avenches. Selon les informations des chefs d'entreprises, notamment de Nespresso, ce n'est pas le cas. En tout cas à Avenches, peu de frontaliers travaillent. Je suis convaincu qu'à Romont beaucoup de places de travail seront disponibles pour les Fribourgeois et Fribourgeoises de la région, mais aussi pour les Vallois de la région.

Nous avons parlé de politique de la promotion économique exogène et endogène. Mais il faut aussi pouvoir se focaliser sur la valorisation du savoir à l'intérieur du canton de Fribourg. Le Conseil d'Etat a ainsi développé une stratégie pour créer des places de travail en valorisant le savoir qui est créé à l'Université et dans les Hautes Ecoles spécialisées. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat veut aller de l'avant avec la création du quartier d'innovations Bluefactory, qui est un instrument important pour profiler le canton de Fribourg et attirer des entreprises intéressantes et notamment dans le secteur des cleantechs qui ne vous sont pas indifférentes, M. le Député Mauron.

Concernant la question de M. Thévoz qui a souligné à juste titre que le fonds de l'innovation est un instrument très important pour promouvoir l'innovation du canton de Fribourg. Il y a eu un soutien pour beaucoup de projets intéressants. Comme vous venez de le dire, malheureusement le fonds n'a plus d'argent pour l'instant. C'est un fonds qui a été mis en place par le projet de relance et le Conseil d'Etat a décidé, dans le cadre de Bluefactory, de mettre ensemble les différents instruments. Nous sommes actuellement en train de réfléchir sur la manière de créer des instruments intéressants pour soutenir cette promotion de l'innovation, notamment sur le site de Bluefactory, et sur un instrument très fort et efficace permettant de mener à bien cette politique de l'innovation. Elle doit avoir comme conséquence et effet de pouvoir créer de nouvelles places de travail intéressantes.

> L'examen de ce rapport d'activité est terminé.

Comptes généraux de l'Etat

Instruction publique, culture et sport

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SG), rapporteure. Die Rechnung 2012 der Direktion für Erziehung, Kultur und Sport liegt bei den Ausgaben um 3,38 Prozent oder 17,926 Millionen Franken höher als budgetiert. Der wichtigste Grund für diese Überschreitung ist, dass im Budget 2012 die Beträge für ausserkantonale Schulbesuche, welche nun alle

über diese Direktion abgerechnet werden, noch nicht enthalten waren. Dies machte einen Betrag von 20,198 Millionen Franken aus. Die Direktion hat in Wahrheit sehr gut und sparsam gearbeitet und hat 2,27 Millionen Franken weniger ausgegeben als budgetiert. Im Gesamten wurden 511 000 Franken mehr amortisiert als vorgesehen. Rückstellungen wurden in der Höhe von 1,8 Millionen Franken getätigt. 1 Million Franken für ausserkantonale Schulbesuche, dies im Bereich Enseignement spécialisé, und 800 000 Franken für die Restauration des Klosters der Cordeliers.

Zu den Investitionen: 36 Millionen Franken wurden 2012 buchhalterisch verbucht. Davon sind 11 Millionen Franken als Rückstellung vorgenommen worden und werden im Jahre 2013 zur Verfügung stehen. Die wichtigsten Investitionen sind 12 Millionen Franken für den Kauf des Gebäudes für die Universität an der Rue de Rome, 10,6 Millionen Franken für das College Gambach, wobei 7,1 Millionen Franken Rückstellungen sind, 1 Million Franken Rückstellung für den Umbau der Klinik Garcia und je 1 Million Franken für das College du Sud und für die Kantonsbibliothek.

Auf die verschiedenen Kostenstellen und Kontonummern gehe ich hier nicht ein. Ich werde Ihnen nicht alle Zahlen vorlesen. Ich danke aber Frau Chassot und ihrem Generalsekretär, Herrn Perriard, für die kompetenten und ausführlichen Antworten.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je souhaite remercier les rapporteurs de la Commission des finances et de gestion et la Commission elle-même pour l'examen attentif des comptes de ma Direction.

> L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat

Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SG), rapporteure. Der Tätigkeitsbericht der Direktion für Erziehung, Kultur und Sport ist sehr umfassend und interessant zu lesen, gibt er doch einen kleinen Einblick in die enorme Arbeit, die von engagierten Arbeitnehmerinnen und Arbeitnehmern geleistet wird.

Nur ein Beispiel, weshalb ich von einem kleinen Einblick spreche: Die Totalrevision des Schulgesetzes ist im Tätigkeitsbericht mit 17 Zeilen erwähnt und wir alle wissen oder ahnen es zumindest, wie viel Arbeit, wie viele Gespräche und Verhandlungen es bis zum Schlussresultat brauchte. Auch hier meinen Dank an alle Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter mit ihren Vorgesetzten für die enorme, engagierte Arbeit.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je prends volontiers les remerciements à l'intention de mes collaborateurs et collaboratrices de la

Direction. Il est vrai que le rapport est relativement complet et que nous avons essayé de prendre l'ensemble des travaux. Nous en avons peut-être omis l'un ou l'autre, mais je crois savoir que chacun trouve le rapport déjà suffisamment long.

Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, SC). Ich habe keine Interessenbindungen zu vermelden, es sei denn mein berufliches Interesse zum Wohle von Kindern mit besonderen Bedürfnissen in diesem Kanton, welches Sie, werte Frau Staatsrätin – ich weiss es – mit mir teilen. Erlauben Sie mir in diesem Zusammenhang eine Bemerkung und eine Frage.

Unter den besonderen Ereignissen wird von Ihrer Direktion, dem Generalsekretariat auf Seite 2 auf die Umsetzung der NFA im Sonderpädagogischen Bereich verwiesen. Geschichtsschreiber, wenn es denn zu diesem Thema einmal solche geben sollte, würden sich schwer tun, die Anmerkung zu verstehen, dass sich einige Partner negativ zum Konzept geäußert haben, auch wenn sie an der Erarbeitung beteiligt waren. Als Aussenstehende ziehe ich eher den Schluss, dass die Schlussfolgerungen der verschiedenen Arbeitsgruppen, die auf einer Web-Seite einzusehen sind, nicht oder nur teilweise in das Konzept Eingang gefunden haben. So erklärt sich auch die Ablehnung von einigen Partnern.

Im Tätigkeitsbericht ist zu lesen, dass die Web-Seite über den Stand der Arbeiten dieses Projekts informiert. Leider ist der letzte Eintrag auf dieser Web-Seite vom 10. September 2012 datiert. So möchte ich mich bei Ihnen, sehr geehrte Frau Staatsrätin, nach dem Stand der Dinge erkundigen. Ich bin – zusammen mit der Sozialdemokratische Fraktion – besorgt über die Umsetzung des Sonderpädagogischen Konzepts, zumal einschneidende Sparmassnahmen die erforderliche Entwicklung vermutlich verunmöglichen werden. Ich danke Ihnen für Ihre Arbeit.

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SG), rapporteure. Ich teile das Bedenken, welches Frau Burgener ausdrückt, muss für die Antwort aber an Frau Chassot weiter geben.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je remercie M^{me} la Députée Burgener Woeffray pour sa question et son souci que je partage pour les élèves aux besoins éducatifs particuliers. Vous me permettez cependant la remarque que nous sommes dans le rapport d'activités 2012 et le concept pour lequel vous demandez des informations était en consultation jusqu'au 31 décembre 2012. Dès lors, les résultats de la consultation que nous sommes en train de dépouiller maintenant trouveront place dans le rapport 2013.

Ce rapport a reçu un accueil très mitigé de la part des organisations, institutions et personnes consultées. Nous avons choisi la démarche participative. Le groupe de travail, qui était formé de 26 personnes représentatives de l'ensemble des milieux concernés, avait accepté le concept sous réserve de deux points qui faisaient l'objet de rapports de minorité. Ces mêmes associations n'ont trouvé que des propositions de rejet de l'ensemble du concept. Cela nous démontre que nous devons probablement remettre l'ouvrage sur le métier, que nous devons recommencer le travail, mais de manière dif-

férenciée, en faisant probablement un travail et une proposition à l'interne de la Direction. Nous sommes en train de dépouiller les résultats de la consultation. Je ne vous cache pas non plus que nous avons suspendu ce travail pour un certain nombre de semaines depuis le début de l'année, puisque nous étions fort occupés avec la question des mesures structurelles et d'économies ainsi qu'avec la préparation de la prochaine rentrée, qui va nous demander un certain nombre de décisions difficiles à prendre. Il faudra essayer d'imaginer des solutions pour faire face aux différents besoins exprimés. De ce point de vue, tant que nous n'avons pas de concept, nous continuerons à appliquer les normes de l'assurance invalidité, qui nous lie en fonction du vote sur la RPT du peuple et des cantons.

> L'examen de ce rapport d'activité est terminé.

Rapport et comptes 2012

Office cantonal du matériel scolaire

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SG), **rapporteuse**. Die kantonale Lehrmittelverwaltung (KLVG) hat seit fünf Jahren einen Leistungsvertrag mit dem Kanton Freiburg und hat auch dieses Jahr wieder gute Zahlen geschrieben und ein gutes Geschäft gemacht. Der Gewinn vor Abschreibungen beläuft sich im Jahre 2012 auf 246 000 Franken und ist fast gleich hoch wie letztes Jahr.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. Cela fait cinq ans que l'Office cantonal du matériel scolaire travaille sous sa nouvelle forme juridique, raison pour laquelle il a fait l'objet d'une évaluation. Cette dernière portait également sur le mandat de prestations. Je ne peux que souligner ce que vient de dire M^{me} la Rapporteuse, à savoir l'excellent travail effectué par l'Office cantonal du matériel scolaire au bénéfice des communes et des écoles de notre canton.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). J'ai une question concernant la politique d'achat. En 2013, le mandat de prestations va être renouvelé et je me demandais si un accent particulier va être mis dans l'une ou l'autre des clauses sur la politique d'achat durable de l'institution. Dans le cadre de l'agenda du développement durable, le canton s'est engagé dans une politique systématique d'achats durables. Ce serait une bonne opportunité, me semble-t-il, pour pouvoir l'insérer dans la politique de l'institution.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Je tiens à féliciter l'Office pour son travail et son souci d'améliorer ses prestations et ses services, ce qui l'a poussé à procéder à un sondage auprès de sa clientèle. On a vu les résultats et dans l'ensemble, la clientèle est très contente des services donnés par cet Office. Cela me pousse tout de même à poser deux questions. Depuis deux ans, l'Office a mis en place un shop en ligne. Il désire augmenter ce shop. Cela signifie-t-il qu'il y aura non seulement possibilité par ce shop de procéder à des commandes, mais aussi à l'envoi du matériel? Si tel est le cas, ceci ne risquerait-il pas d'entraîner une augmentation de personnel?

Une autre question: je voulais savoir qui peut s'adresser à cet Office? S'agit-il seulement des responsables d'établissements des communes et les enseignants ou également les particuliers?

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SG), **rapporteuse**. Diese Detailfragen sind direkt an Frau Staatsrätin Chassot zu leiten.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. Dans le mandat de prestations actuel, déjà au point 6.3 figurait la question de l'attention à porter au thème intitulé «fournir aux écoles des produits qui tiennent compte des principes du développement durable». Je ne suis pas membre du conseil d'administration de l'Office cantonal du matériel scolaire. Dès lors le nouveau mandat de prestations va m'être soumis pour approbation à l'intention du Conseil d'Etat. Ce point trouvera bien évidemment une place, notamment aussi en lien avec les collaborations que l'Office cantonal a avec les autres offices du matériel de Suisse romande. Il y a une attention particulière qui sera portée sur ce point en lien avec le plan d'étude romand.

Concernant la question de M^{me} la Députée de Weck sur le shop en ligne, il s'agit de favoriser un certain nombre de commandes qui viennent de l'extérieur du canton, car notre Office cantonal du matériel scolaire s'est positionné dans un domaine particulier des activités créatrices qu'il sert pour l'ensemble de la Suisse romande. Il a un très vaste choix et est considéré comme un centre de compétences. Pour éviter que les enseignants ne se déplacent de l'ensemble de la Suisse romande, il y a un catalogue en ligne, ce qui permet de faire un certain nombre de commandes et donc aussi un certain nombre de livraisons. S'agissant en revanche des écoles de notre canton, nous essayons de centraliser les commandes sur l'été pour faire une tournée de livraisons de l'ensemble des écoles. Nous essayons de ne pas livrer au compte-goutte un certain nombre d'éléments, car nous sommes conscients du coût des livraisons. Il n'est pas exclu que des écoles fassent des commandes intermédiaires. La plupart du temps, nous essayons de les organiser avec une livraisons dans l'ensemble du canton avec un certain nombre de points de livraison. Si vous avez eu une attention soutenue à la lecture du rapport, vous aurez constaté que l'Office fonctionne avec un nombre restreint de collaborateurs et qu'il n'a pas l'intention d'en augmenter le nombre, à part s'il devait y avoir une importante augmentation du volume d'activités. Ça pourrait être le cas, puisque cet Office commence à travailler avec les écoles du secondaire II, afin de réduire les coûts pour les parents qui doivent financer eux-mêmes le matériel des élèves.

Peuvent s'adresser à l'Office cantonal du matériel scolaire les représentants des communes responsables des achats, donc également les responsables des commissions scolaires, les responsables d'établissements et les enseignants. Lorsque des personnes individuelles se présentent au matériel scolaire, la question leur est posée de la représentation qu'ils ont. Il n'est pas exclu qu'il y ait l'une ou l'autre personne qui échappe. Le montant encaissé au shop lui-même est véritablement significatif par rapport aux facturations que nous faisons qui restent extrêmement faibles.

- > Le Grand Conseil prend acte de ce rapport et de ces comptes.

Comptes généraux de l'Etat

Pouvoir judiciaire

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), **rapporteur**. La pluie n'a pas eu raison de la Poya, mais la Poya a peut-être eu un peu raison de ma voix et de ma concentration momentanée, je ne vous le cache pas. Je relève que le budget du pouvoir judiciaire est dans son ensemble parfaitement respecté. Au budget 34,7 millions, dans les comptes 33,8 millions, soit une amélioration respectable de 985 000 francs.

En parcourant les détails, nous relevons dans le chapitre «Tribunal cantonal» une augmentation de 147 000 mille francs qui est due tout d'abord à une réduction des charges du personnel administratif de 152 000 francs, puis à la réintégration d'invalides pour une charge supplémentaire de 135 000 francs et à l'augmentation des charges sociales, toutes dans une proportion semblable mis à part celles de la prévoyance professionnelle qui s'envolent de plus de 47%. Cette augmentation est tout d'abord liée à une présentation différente du budget par rapport aux comptes. Au budget, les charges sociales comprennent le montant du personnel administratif. Aux comptes, elles comprennent également les charges imputées au personnel auxiliaire. De ce point de vue on peut dire qu'il n'y a pas de modification importante par rapport au budget. Une remarque au sujet de l'augmentation particulière de la cotisation à la caisse de prévoyance professionnelle. Il faut relever que les nouveaux juges sont soumis au régime de pensions de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg. Les juges en place au 1^{er} septembre 2004 restent soumis à l'ancien système de retraite et versent une participation équivalente au 4% de leur traitement et ce, depuis le 1^{er} avril 2007 jusqu'à la fin de leur engagement, d'où cette différence. La position 3060.000 présente une différence de 314 000 francs correspondant au départ à la retraite de deux juges.

Au centre de charges 2105 «Tribunaux d'arrondissement», nous avons estimé, de façon générale, que certains postes auraient peut-être dû être anticipés lors du budget. Mais lors de la discussion que nous avons eue avec M. le Commissaire et ses collaborateurs, des explications tout à fait convaincantes nous ont été fournies et cette affaire est claire pour nous.

Au niveau de l'archivage, nous constatons que chaque année des dépenses très importantes ont lieu. Ce sont plusieurs millions de francs sur plusieurs années qui sont dépensés pour des travaux d'archivage hors courant normal des choses. Il nous semble qu'il y a là, pour l'avenir en tous les cas, un potentiel important, un sujet de réflexion.

Perte sur créances – affaires pénales: la diminution de charges de 1,7 million de francs entre le budget et les comptes n'est, malheureusement, qu'une question comptable de reports entre différents exercices. Les exercices suivants vont être touchés par des reprises supplémentaires extraordinaires.

Au centre de charges 2111 «Ministère public», nous constatons une augmentation de l'excédent de charges de 1,3 million, due principalement à des variations sur les pertes sur créances et débours pénaux, c'est-à-dire des endroits où il est très difficile d'agir, du moins de la part de la Direction de la sécurité et de la justice.

Pas de remarque sur le Tribunal des mesures de contraintes, de même que sur le Tribunal des mineurs.

En ce qui concerne le chapitre 2120 «Justices de paix», nous constatons une augmentation de 693 000 francs, due à une augmentation d'effectif d'environ 5 EPT, en raison de maladies, de personnel d'appoint et de surcharge de travail, de la réintégration d'invalides pour 122 000 francs et de l'intégration des jeunes sans emploi pour 42 000 francs.

En ce qui concerne les autres chapitres, je n'ai pas de remarque à formuler.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Je remercie la Commission et notamment le rapporteur. J'ai enregistré les remarques. En ce qui concerne l'archivage, remarque qui revient chaque année, il faut constater qu'on a un grand besoin de rattrapage, parce que pendant x années on n'a rien fait et je crois que dans un Etat de droit, on ne peut pas laisser traîner les dossiers dans les caves. Il faut quand même faire de l'ordre et c'est pour cela qu'il y a un plan de rattrapage discuté avec le service d'archivage.

- > L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

Comptes généraux de l'Etat

Sécurité et justice

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), **rapporteur**. Là également, nous avons une parfaite maîtrise du budget puisqu'il prévoyait des dépenses pour 42.4 millions. Aux comptes nous en avons 38.9 millions, soit une amélioration de l'excès de charges de près de 3,5 millions, ce qui constitue également une amélioration très respectable. En parcourant les détails, nous relevons:

Au Secrétariat général: une augmentation de 160 000 francs, due surtout à l'engagement d'un collaborateur pour le rattrapage des archives de la Surveillance des fondations.

Au chapitre Surveillance des fondations 3302, position 3010.100: on a une augmentation de 103 000 francs expliquée comme suit: au 31.12.11, le Service de la surveillance des fondations de la prévoyance professionnelle a été supprimé. Dès le 01.01.12, c'est le canton de Berne qui a pris en charge la surveillance des fondations LPP, celle des fondations classiques continuant d'être faites à Fribourg. Ceci explique cette différence.

A la position 4210.000 – Emoluments, on constate une amélioration de 213 000 francs des recettes, due uniquement à

un rattrapage des retards de facturation sur les années antérieures.

Au Service de la population et des migrants – centre de charges 3335: on constate une réduction d'excédents de charges de 640 000 francs due à l'augmentation des recettes directes et à la participation de la Confédération aux frais administratifs, en raison de l'augmentation du volume des demandes principalement des personnes en provenance de l'UE.

A l'OCN – centre de charges 3340, le résultat est de 1 400 000 francs en-dessous des prévisions et ce, malgré une réduction des charges de 700 000 francs. Le refus de l'indexation de la part du Grand Conseil est donné en explication à cette situation. Il faut toutefois relever que la masse des impôts sur les véhicules à moteur continue à augmenter puisqu'elle est passée de 84 millions de francs à près de 87 millions. Celle des bateaux à moteur suit le même trend. Avec l'indexation, le bénéfice de l'OCN aurait été d'environ 130 000 francs supérieur.

Au centre de charges 3345.1 Police, Commandement et Services généraux, traitement du personnel administratif: en cours 2011, le poste de chef du garage a été transformé en poste civil. La nouvelle personne a été engagée courant 2012, soit 0.42 EPT pour cette année-là. La position 3010.118 prend en compte la task force composée d'un groupe qui concerne l'information et d'un groupe pour l'archivage des dossiers de police. Position 5040.600, réalisation Policom: la situation actuelle de ce projet est la suivante: après les différents retards constatés, la mise en service opérationnelle devrait avoir lieu en 2014. Différents reports de crédits ont été effectués depuis 2010. Pour 2012, on a d'abord un report de 8.5 millions de francs environ et un budget de 3.5 millions de francs. A la Gendarmerie, position 4411.000: gain sur vente d'immobilisation et 6040.000, vente d'immeuble: au 31.12.11, le bâtiment qui a été vendu figure pour 2476 francs au bilan après amortissement. Le bâtiment a été vendu pour 628 724 francs, ce qui représente le gain mentionné de 626 248 francs.

Je n'ai pas d'autres remarques à formuler, M. le Président.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Je n'ai pas de remarques pour l'instant.

> L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat

Direction de la sécurité et de la justice

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), rapporteur. Je voudrais d'abord féliciter la Direction et ses collaborateurs pour cet excellent rapport, on y trouve pratiquement tout. Vous l'avez tous lu en détail. Je voudrais juste mettre un élément en évidence à la page 6: l'effectif de la police cantonale, toutes fonctions confondues, y compris les agents: au 31.12.12, il y a 618,70 EPT.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Je n'ai pas de remarques en l'état.

Page Pierre-André (UDC/SVP, GL). En page 11 du rapport de votre Direction, on peut lire que durant l'année 2012, l'intervention de la gendarmerie a été sollicitée à 37 reprises lors de l'arrivée des gens du voyage sur le territoire fribourgeois. Idem en 2011. Ces personnes ont demeuré 145 jours dans le canton, 114 en 2011. En l'absence de terrain d'accueil, ces gens du voyage usent notre police et notre population, notamment les agriculteurs exploitant des terres souillées par ces voyageurs particuliers. Le Conseil fédéral a soutenu le projet de création d'une place sur la commune de Sâles. Vous nous informez, M. le Commissaire, qu'un groupe de travail se penche sur l'aménagement de cette place. M. le Conseiller d'Etat, nous ne voulons plus de groupe de travail qui discute et ne réalise rien. Nous voulons que le Conseil d'Etat décide de régler ce problème. Il y a 15 ans que j'entends parler de ce problème dans cette salle, que nous créons des groupes de travail et que personne n'a le courage de réaliser ces travaux. Où en sont vos tractations? Nous avons besoin d'un exécutif qui décide. Que fait votre groupe de travail?

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), rapporteur. Je pense que la question s'adresse directement à M. le Commissaire.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. En fait, ce n'est pas un dossier qui est dans ma Direction, mais j'essaie quand même de répondre. En effet, les gens du voyage préoccupent beaucoup la police, mais la recherche d'une place n'est pas du ressort de ma Direction. Du mois de mars à octobre, il y a eu 37 interventions et négociations avec les chefs qui ne sont parfois pas là, donc il faut trouver le partenaire et ensuite négocier avec le propriétaire du terrain, demander un émolument, il est donc évident que la police aimerait aussi faire autre chose que ça. Mais c'est un fait, les Vaudois nous accusent déjà qu'on n'a pas assez de places et qu'ils restent dans le canton de Vaud pour être ensuite chassés vers nous. Effectivement, c'est un problème récurrent. Quand je suis arrivé au Conseil d'Etat en 2007, on avait déjà parlé de deux places de stationnement, à Granges-Paccot et à Bulle. Ensuite, on a abandonné et le prédécesseur de M. Ropraz, M. Godel, est intervenu à Berne auprès de l'OFROU pour trouver éventuellement un place multifonctionnelle à Sâles. Il y aurait effectivement une telle place à Sâles, mais le problème est que l'OFROU dit que celle-ci est pour les camions. Les routiers qui viennent peuvent ainsi se reposer la nuit et parquer sur cette place. Mais l'OFROU serait d'accord de réserver aussi une zone pour les gens du voyage, cependant il faudrait une séparation. Et là, sous l'égide de mon collègue ici présent, M. Maurice Ropraz, on a des discussions avec la police et l'OFROU. On aimerait que ça aboutisse, mais la décision n'appartient pas qu'au Conseil d'Etat; elle relève également de Berne. Ils ont déjà fait un pas vers nous, on est les seuls en Suisse qui avons ce privilège que l'OFROU nous mette à disposition une aire de repos d'autoroute. On est en train de voir si on la fait du côté sud ou plutôt du côté nord. Il faut aussi prendre en compte qu'il y aurait une certaine cohabitation pas facile à résoudre. Il y a aussi le fait qu'on ne peut pas arriver à ces aires de repos par d'autres routes que

par l'autoroute, parce qu'il y avait aussi des propositions et c'est ce qu'aimeraient les gens du voyage. Mais je peux vous dire que c'est un dossier qui nous préoccupe. M. le Député, si vous avez une solution, alors je vous paie une bouteille de champagne.

> L'examen de ce rapport d'activité est terminé.

Rapport et comptes 2012

Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB)¹

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), **rapporteur**. M. le Commissaire, je vous prie tout d'abord d'adresser nos félicitations au conseil d'administration et à la direction et aux collaborateurs de l'ECAB pour leur travail et la qualité de ce rapport. En ce qui me concerne, l'ECAB 2012, c'est surtout le parcours à vélo dont je me souviens bien, sinon je n'ai pas d'autres commentaires à faire.

> Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés par 64 voix sans opposition; il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Gander (FV, UDC/SVP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johnner-Etter (LA, UDC/SVP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mauron (GR, PS/SP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Rapporteur (), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway (GR, UDC/SVP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 64.*

S'est abstenu:

Page (GL, UDC/SVP). *Total: 1.*

Rapport et comptes 2012

Office de la circulation et de la navigation (OCN)²

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), **rapporteur**. Je ferai les mêmes remarques que pour l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments. Il faut relever l'excellent travail de l'Office de la circulation et de la navigation, qui est régulièrement placé dans les meilleurs, si ce n'est le meilleur au niveau suisse pour la qualité de ses prestations.

Maintenant, la question se pose quant aux bénéfices de l'Office de la circulation et de la navigation. Il y a quelques années déjà qu'on en parle, donc surtout maintenant il est tout à fait compréhensible d'un côté que l'Etat veuille récupérer une partie de ce bénéfice. Je peux m'imaginer que la pression sur l'OCN va devenir de plus en plus forte. Or, il faut bien se rendre compte qu'il s'agit là pour nous, comme il a été discuté par la Commission des finances et de gestion, d'un impôt caché. Donc, à mon avis, il est très important qu'on ait une réflexion plus approfondie concernant le bénéfice de l'OCN qui devrait revenir tout d'abord à ses clients. On peut se poser la question, même si ses prestations sont parmi les moins chères de Suisse, on aurait quand même encore la possibilité d'abaisser leur prix ou continuer à investir dans la sécurité routière. Je crois qu'il s'agit là d'un chapitre extrêmement important. Nous ne partageons pas l'idée d'une attribution de plus en plus forte de ce bénéfice directement à l'Etat. Si on regarde la page «Résumé», soit l'OCN en chiffres, nous constatons une augmentation du personnel, pas très forte, mais une augmentation du personnel; le bénéfice, lui, est en baisse; la contribution à l'Etat est aujourd'hui, on l'a vu dans les comptes, à 2,350 millions. On a une diminution des contrôles techniques, ce qui est tout à fait logique étant donné que l'achat de nouveaux véhicules est en augmentation et les nouveaux véhicules ne doivent pas être immédiatement contrôlés.

Voilà les remarques ou plutôt les choses que je voulais mettre en évidence par rapport à ce rapport.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Je vais transmettre les remerciements et les félicitations à la direction et aux collaboratrices et collaborateurs. En ce qui concerne votre remarque sur la «Monopolgebühr» qu'on a augmentée à 2.3 millions de francs, c'est vrai que l'on entend le reproche qu'il s'agit là d'un impôt déguisé. Il y a une jurisprudence qui concerne le canton d'Argovie qui va dans ce sens. L'OCN a fait un contrat de prestations avec le Conseil d'Etat où ces montants ont été fixés. En raison des problèmes financiers, la commission administrative et le conseil d'administration ont été d'accord d'accepter encore 100 000 francs de plus. Il faut dire aussi que ce ne sont pas les seules prestations que l'OCN fait pour l'Etat. Il y a environ 250 000 francs de prestations pour la prévention, notamment pour soutenir la police, pour soutenir aussi les instructions dans les écoles. Il y a différentes actions qui sont faites pour la Direction de la santé et des affaires sociales et pour la Direction de l'instruc-

¹ Ce rapport fait l'objet d'une brochure séparée.

² Ce rapport fait l'objet d'une brochure séparée.

tion publique, de la culture et du sport notamment, qui se montent environ à 250 000 francs.

Gander Daniel (*UDC/SVP, FV*). J'aurais une suggestion à la place des remarques qu'a faites mon collègue Schorderet.

Donc, dans l'avant-propos de son rapport, l'Office de la circulation et de la navigation fait mention de sa gestion moderne qui se traduit par des finances saines et un résultat une nouvelle fois confortablement bénéficiaire. Enfin, conséquence de sa capacité d'adaptation, la satisfaction de la clientèle. Cette dernière phrase a toute son importance car si certains clients sont satisfaits, voire même très satisfaits des services rendus, d'autres le sont moins. Je ne voudrais pas parler de ceux qui subissent les sanctions de la commission des mesures administratives, mais en me reportant sur le rapport d'activité, je note que près de 130 000 voitures des catégories D et G, comme Daniel Gander, ou sans étiquette, soit les 3/4 du parc automobile, ont supporté un malus de 4%. Ce prélèvement est la contrepartie de l'exonération fiscale accordée aux 6264 véhicules ayant obtenu l'étiquette Energie A. Cette exonération est une mesure incitative à acheter des voitures moins polluantes. Certes, ceci part d'une bonne intention, mais n'appelle-t-elle pas aussi le détenteur d'un tel véhicule à multiplier ses déplacements et à consommer d'autres énergies. De par leur présence sur le réseau routier, ces véhicules contribuent à créer de longues files et des bouchons, ceci au même titre que les véhicules des autres usagers de la route. Or, qui dit bouchons dit aussi pollution, donc ces voitures sont aussi source de pollution et le fait d'exonérer les uns et pas les autres est tout simplement de la discrimination. En ces jours où la presse nous apprend que le Gouvernement fribourgeois doit retrousser ses manches pour maintenir ses finances à flots ces prochaines années, pourquoi continuerait-il à exonérer ces voitures portant l'étiquette A. La suppression de ces mesures produirait de nouvelles ressources bienvenues en ces temps difficiles et l'OCN aurait tout loisir de présenter encore des résultats confortablement bénéficiaires.

Morand Patrice (*PCD/CVP, GR*). En préambule, je vous informe que je n'ai pas de lien d'intérêt avec le sujet et que j'interviens à titre personnel. Le 7 mai 1996, les membres du Grand Conseil décidaient d'octroyer à l'OCN le statut d'établissement de droit public, doté de la personnalité juridique selon son article 1. Il est placé sous la surveillance du Conseil d'Etat, autonome dans son organisation et sa gestion, et tient sa propre comptabilité. La gestion de l'Office est très bonne et je pense que tout son personnel réalise les objectifs qui lui sont demandés. Il est rémunéré selon l'article 12 et suivants de la loi où il est écrit que les traitements peuvent s'écarter de 10% de l'échelle des traitements du personnel de l'Etat. Toutefois, les collaborateurs de l'OCN ont un statut de droit public. Quelle différence me direz-vous en comparaison avec un instituteur, avec une infirmière, avec un conseiller d'Etat ou avec un autre excellent collaborateur de l'Etat? Eh bien oui à l'OCN il y a une différence. En effet, le conseil d'administration a octroyé des participations, appelées plus communément bonus, à une partie des employés, pour une somme de 400 000 francs. Il est vrai que l'article 16 de la loi le lui autorise, va me dire M. le Conseiller et commissaire du Gouver-

nement. Mais l'année dernière, des membres de notre Commission ont déjà réagi et contesté le versement de 800 000 francs sur les comptes de prévoyance des employés et aux retraités. Cette injustice entre les 10 000 collaborateurs de l'Etat et les 80 de l'OCN qui ont reçu en moyenne 5000 francs me gêne de la part d'une entité de l'Etat au bénéfice d'un monopole sur la majeure partie de ses activités. A l'heure où le Conseil d'Etat met en place des mesures structurelles afin de réaliser à terme l'équilibre budgétaire, le cadeau fait au personnel de l'OCN ne correspond pas aux efforts que l'on va demander au personnel de l'Etat qui va se voir imposer des diminutions de salaire. Les automobilistes aussi vont devoir payer une augmentation de 10% de l'impôt sur les véhicules. Je suis persuadé que le personnel de l'OCN ne démérite pas et je l'en remercie. Cependant, nous sommes tous payés pour effectuer un bon travail. Je vais regretter la perte du marché, par la maison Firmann SA à Bulle, des plaques de contrôle des véhicules automobiles, pour une différence insignifiante de 17 000 francs et des efforts importants faits par la maison bulloise. L'OCN a attribué ce marché à une société boîte aux lettres zurichoise qui sous-traite ses plaques en Allemagne avec un passage dans le Jura. Est-ce correct de lâcher une PME de 20 collaborateurs, proche des clients, prompte à livrer des plaques dans un temps record deux fois par semaine et avec un faible impact écologique lors des transports? On oublie trop souvent, dans le critère des marchés publics, de tenir compte de la proximité, d'apprécier les sous-traitants et en particulier les sous-traitants hors canton ou étrangers à notre pays et surtout on oublie aussi l'emploi des jeunes, en particulier dans nos PME.

Pour terminer, j'ai deux questions à l'endroit de M. le Commissaire du Gouvernement:

1. Comment pouvez-vous justifier que les collaborateurs de l'OCN reçoivent des avantages pécuniaires, alors que les autres employés de l'Etat ne peuvent en obtenir?
2. Comment pouvez-vous justifier qu'un établissement cantonal de droit public, jouissant d'un quasi monopole, ne participe pas plus aux efforts financiers dont l'Etat a besoin et aura encore besoin?

Schopfer Christian (*PLR/FDP, LA*). Meine Interessenbindung: Ich bin Geschäftsführer und Inhaber einer Autog garage und habe daher mit dem Amt für Strassenverkehr und Schifffahrt (ASS) viel zu tun. An dieser Stelle möchte ich dem ASS ein grosses Lob aussprechen. Das ASS ist über die Kantonsgrenzen hinaus für professionelle Arbeit und Kundenzufriedenheit bekannt. Als Kunde des ASS ist es eine Freude, seine Dienstleistung in Anspruch zu nehmen.

Im Jahre 2012 wurde erstmals die Grenze von 230 000 immatrikulierten Fahrzeugen im Kanton überschritten. In der Freisinnig-demokratischen Fraktion haben wir über den Geschäftsbericht diskutiert und möchten dem zuständigen Staatsrat zwei Fragen stellen.

Erstens: Wieso wurden im Jahre 2012 zirka 4300 Fahrzeuge weniger geprüft als im Jahre 2011? Trotzdem haben wir eine Erhöhung der Personalkosten um zirka 700 000 Franken.

Der zweite Punkt betrifft die budgetierten 400 000 Franken zu Gunsten des Personals als Beteiligung an den Unternehmensergebnissen 2013. Auf 90 Mitarbeiter verteilt ergibt das im Schnitt zirka 4400 Franken. Könnte da nicht ein Problem mit andern Ämtern auftauchen wegen ungleicher Behandlung?

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC). Le député Gander pose également la question de l'utilisation du bénéfice. Il fait une proposition plus concrète de ne pas discriminer les utilisateurs de voitures catégorie A par rapport aux autres catégories. Je vous rappelle toutefois que c'est une décision que le Grand Conseil avait prise de favoriser certains véhicules sur le plan de la fiscalité écologique, mais je pense que M. le Conseiller d'Etat complètera ceci.

Ensuite, les députés Morand et Schopfer s'adressent directement à M. le Conseiller d'Etat, alors je vous prie de lui donner la parole.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. J'ai entendu et enregistré les remarques de M. le Député Gander. Effectivement, c'était suite à une motion de notre regretté député Moritz Boschung qu'on avait changé le système. On a voulu cette exonération et on a voulu pénaliser les voitures qui ont un potentiel de pollution plus grand que les autres. Ma foi voilà, si vous voulez revenir en arrière, il faudrait changer le système légal. Donc, ce n'est pas à l'OCN de changer quoi que ce soit, c'est au Grand Conseil.

Je suis un peu étonné de l'intervention de M. le Député Patrice Morand, notamment en ce qui concerne la firme Firmann, puisque je vous ai déjà donné la réponse en Commission. L'OCN a publié sur Internet toute une page que je peux vous lire, expliquant pourquoi on n'a pas retenu Firmann. On est intervenu plusieurs fois auprès de l'entreprise Firman, pour leur dire que nous arrivions bientôt à 250 000 francs et que ce montant serait soumis au marché public. Ils ont alors baissé de 40% leur prix, soit jusqu'à 174 000 francs. Cela veut dire que les autres années, ils avaient quand même un potentiel de 40% qu'ils n'ont pas voulu baisser. Ensuite, il faut aussi dire qu'ils étaient au 4^e rang. M. le Député Morand, vous dites que c'est une entreprise zurichoise qui produit en Allemagne, ce n'est pas juste. C'est effectivement une entreprise zurichoise, mais qui produit dans le Jura sud. Donc, je peux vous donner encore une fois ces informations qui sont sur une feuille A4 et qui sont très claires. La firme Firmann a été avertie et a baissé de 40%. Qu'est-ce que ça veut dire pour les autres années? Est-ce qu'ils avaient fait un grand bénéfice? Il faut peut-être aussi le dire.

En ce qui concerne votre question sur les bénéficiaires, là aussi, M. le Député, c'est la loi. C'est peut-être injuste mais c'est la loi. C'est le législateur, c'est le Grand Conseil qui en 1996 a introduit cette disposition, à l'article 16: «Dans les limites qu'il fixe, le Conseil d'Etat peut autoriser l'Office à introduire une participation des collaborateurs aux améliorations des résultats obtenus par l'Office». Le Conseil d'Etat a donné cette autorisation par un arrêté en l'an 2000 et a fixé des limites, soit 3% du chiffre d'affaires – environ 18 millions de chiffre d'affaires. Avec les 400 000 francs, on est largement en-des-

sous de ce qu'on pourrait faire. Injuste ou pas injuste, c'est le Grand Conseil qui voulait cette autonomie et on a entendu que des félicitations. C'est un Office qui fonctionne à merveille, donc ma foi maintenant chaque membre du personnel reçoit 4400 francs par année. Il faut dire que ce n'est pas gratuit; on fixe chaque année les objectifs à atteindre (degré de satisfaction, efficacité, délai que les gens doivent attendre, etc.) et ce sont des experts externes qui examinent si ces objectifs sont atteints. Il faut voir que là-bas vous pouvez aller à 7 heures du matin, à Bulle, à Domdidier ou à Fribourg. Parfois aussi le soir ou le samedi matin. Ce sont aussi des prestations qui sont fournies par ce service autonome.

Par ailleurs, vous dites que l'année passée il y avait une participation de 800 000 francs, mais ce n'était pas une participation. C'était, donc sur la base de l'article 26 alinéa 2, pour les prestations contractuelles. C'est une différence. Là aussi, chaque année on intervient. Il faut peut-être une fois lire le système et puis si vous n'êtes pas content, il faudrait faire une motion pour modifier. Finalement, vous posez la question, contrairement au rapporteur, est-ce que l'OCN ne devrait pas payer un peu plus à l'Etat? Alors qu'on a entendu le rapporteur dire que c'était un impôt déguisé. On ne peut pas «traire» plus les automobilistes pour donner encore plus de «Monopolgebühr» à l'Etat. Donc là il y a une contradiction et là aussi on a un contrat de prestations.

Danke für die Blumen, Herr Schopfer. Die Frage, weshalb 4300 Fahrzeuge weniger geprüft wurden, kann ich Ihnen nicht beantworten. Es gibt immer noch einen gewissen Anstieg an Fahrzeugen zu verzeichnen, allerdings ist dieser kleiner geworden.

Wir haben eine grosse Prüfungsrate, vor allem in Domdidier, weil offenbar sehr viele Waadtländer, Neuenburger und Berner nach Domdidier gekommen sind. Über die genauen Gründe kann ich mich jedoch noch erkundigen.

Die Personalkosten sind gestiegen. Ich kann Ihnen eine Statistik geben, die beweist, dass das Automobilbüro im Verhältnis zum Staat bedeutend tiefer dotiert ist an Personal. Diesbezüglich stehen wir sehr gut da.

Was die 4400 Franken betrifft, habe ich die Antworten bereits auf Französisch gegeben. Es ist so, dass es das Gesetz so vorsieht und dass wir die Mitglieder des Personals Ende Jahr belohnen, wenn sie gewisse Ziele erreichen, die genau festgelegt werden und die von ausserkantonalen Experten geprüft werden. Das machen diese 4400 Franken aus.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Comptes généraux de l'Etat

Aménagement, environnement et constructions

Herren-Schick Paul (UDC/SVP, LA), rapporteur. Zuerst danke ich Herrn Staatsrat Ropraz und Herrn Generalsekretär Aeby für den Empfang von Kollegin Ursula Krattinger und mir betreffend den Detailabklärungen.

Wie bereits im Vorjahr schliesst die Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion (RUBD) auch im Jahre 2012 um 6,613 Millionen Franken oder um 5,86 Prozent besser ab als budgetiert. Bei der Investitionsrechnung 2012 beträgt der Ausgabenüberschuss 53,723 Millionen Franken gegenüber einem budgetierten Betrag von 52,276 Millionen Franken, was einem gegenüber dem Budget höheren Ausgabenüberschuss von 1,44 Millionen Franken – rund 2,7 Prozent – entspricht. Der Vergleich der Anzahl Vollzeitstellen zwischen dem Rechnungsjahr 2012 und dem Vorjahr 2011 zeigt ein Plus von 5,34 Stellen.

Kostenstelle 3800 Generalsekretariat – 4630.200: Minderertrag Bundesbeiträge in Zusammenhang mit Programmvereinbarungen im Betrag von 251 500 Franken. Investitionsrechnung 5720.023: Weiterleitung Bundesbeiträge in Zusammenhang mit Agglomerationsprojekten um 259 000 Franken tiefer. Der Weiterleitungsbetrag entspricht den Einnahmen von Seiten der Eidgenossenschaft, Position 6700.023.

Kostenstelle 3805 Bau- und Raumplanungsamt – 3010.126: Gehälter für Wiedereingliederung Invalider im Betrag von 85 608 Franken. 3130.049: Der Minusbetrag von 39 014 Franken resultiert aus einem Kreditübertrag im Betrag von 102 000 Franken vom Jahre 2011 ins Jahre 2012. 4210.000: Mehreinnahmen Gebühren im Betrag von 42 970 Franken.

Kostenstelle 3808 Amt für Mobilität – 3130.056: Die Beschaffung von neuen Zählern für die Verkehrszählung wurde aufs Jahr 2013 verschoben. 3634.003: Zusatzkredit für die Abgeltung an die SBB von 1,1 Millionen Franken. Die Mehrkosten werden durch den gleichwertigen Minderaufwand – Position 3634.005 – abgedeckt. 3634.008: Minderaufwand Abgeltung an die BLS von 1,534 Millionen Franken infolge einer Änderung des interkantonalen Verteilschlüssels und einer Linienübertragung der BLS an die SBB. Investitionsrechnung: Die Positionen 5010.016 bis 5640.013 schliessen durch Kreditüberträge vom Jahre 2011 ins Jahre 2012 wie auch vom Jahre 2012 ins Jahre 2013 praktisch budgetmässig ab.

Kostenstelle 3810 Tiefbauamt – 3130.000: Mehraufwand 70 000 Franken, siehe auch Mehreinnahmen beim Posten 4260.030

4120.000: Mehreinnahmen Abgaben 2011 erst im Jahre 2012 eingegangen

Kostenstelle 3815 Kantonsstrassenausbau – 3300.003: Mehrabschreibungen von Strassen im Betrag von 5,35 Millionen Franken.

Zu Punkt 4511.007: Entnahme aus Rückstellungen für Mehrabschreibungen der H 189 von 4 Millionen Franken. Der verbleibende Restbetrag dieser Rückstellung beträt Ende Jahr 10 Millionen Franken. 4600.800: Mehrertrag Bundessubventionen Schwerverkehr von 4,5 Millionen Franken. Investitionsrechnung 5010.004: Bauliche Massnahmen an Kantonsstrassen und Kunstbauten, Mehraufwand: 6,2 Millionen Franken. 6300.000: Bundesbeiträge, Mehreinnahmen von 11,6 Millionen Franken für H 189 und für Poya.

Kostenstelle 3820 Kantonsstrassen-Unterhalt – 3141.311: Dringliche nicht budgetierte bauliche Massnahmen machen den Mehraufwand gegenüber dem Budget aus. 4511.000 Entnahme aus Reservefonds (Konto 2900.108), Fonds aus Bundesbeiträgen für Unterhalt Hauptstrassen.

Kostenstelle 3850 Hochbauamt – 3010.126: Gehälter für Wiedereingliederung Invalider von 106 027 Franken. Zur Investitionsrechnung: Zu diesen Zahlen habe ich folgende Bemerkung. Ausser dem Posten 5040.002 «Ausbau Liegenschaft Daillettes 6» mit 1,5 Millionen Franken Minderausgaben entsprechen die übrigen Posten dem Budget.

Dies sind meine Ausführungen zur Rechnung der Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion.

Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je tiens simplement à remercier M. le Député Herren-Schick ainsi que M^{me} la Députée Krattiger-Jutzet pour le contrôle opéré dans les comptes de ma Direction, pour l'intérêt manifesté pour le rapport d'activité. Encore désolé, M. Herren-Schick, qu'un café renversé sur la table lors du contrôle des comptes vous ait taché votre belle chemise. J'espère que la tache a pu disparaître.

> L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

—

Elections judiciaires

Résultats des scrutins organisés en cours de séance

Un-e juge au Tribunal cantonal à 100% (droit civil et pénal)

Bulletins distribués: 95; rentrés: 95; blancs: 3; nul: 0; valables: 92; majorité absolue: 47.

Est élue M^{me} Lydia Beti, par 50 voix.

M. Marc Sugnaux a obtenu 40 voix.

Un-e juge au Tribunal cantonal à 50% (droit fiscal)

Bulletins distribués: 92; rentrés: 90; blancs: 4; nul: 0; valables: 86; majorité absolue: 44.

Est élu M. Marc Sugnaux, par 82 voix.

Il y a 4 voix éparses.

Un-e assesseur-e à la justice de paix de la Glâne

Bulletins distribués: 83; rentrés: 81; blancs: 2; nuls: 3; valables: 76; majorité absolue: 39.

Est élu M. Bernard Sansonnens, par 76 voix.

Un-e assesseur-e à la justice de paix de la Singine

Bulletins distribués: 80; rentrés: 71; blancs: 2; nul: 1; valables: 68; majorité absolue: 35.

Est élu *M. Dominik Andrey*, par 68 voix.

Un-e assesseur-e à la justice de paix de la Veveysse

Bulletins distribués: 80; rentrés: 75; blancs: 3; nul: 0; valables: 72; majorité absolue: 37.

Est élue *M^{me} Nicole Paillard*, par 72 voix.

Un-e assesseur-e à la Commission de recours de l'Université

Bulletins distribués: 82; rentrés: 73; blancs: 3; nul: 0; valables: 70; majorité absolue: 36.

Est élu *M. François Meyer*, par 70 voix.

Un-e assesseur-e suppléant-e à la Commission de recours de l'Université

Bulletins distribués: 85; rentrés: 80; blancs: 5; nul: 0; valables: 75; majorité absolue: 38.

Est élue *M^{me} Fanette Sardet*, par 75 voix.

—

Rapport d'activité du Conseil d'Etat

Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions

Herren-Schick Paul (*UDC/SVP, LA*), **rapporteur**. Ein sehr detaillierter und ausführlicher Bericht mit vielen interessanten Kommentaren und Zahlen. Aus dem Bericht gehen wichtige Ausführungen und Ereignisse sämtlicher Ämter hervor, von denen ich nur einige erwähnen möchte.

Am 15. Juni 2012: Einsetzung der PUK betreffend Kostenüberschreitung Projekt Poya. Das Rückerstattungsverfahren gegen fünf ehemalige Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter und Verantwortliche des Autobahnamtes, wovon eine Person den geforderten Betrag zurückerstattete, die Verfahren gegenüber den andern vier Personen jedoch noch hängig sind. Total gingen im Jahre 2012 3589 Baubewilligungsgesuche beim Bau- und Raumplanungsamt ein. Beim Tiefbauamt war das Projekt Poya auch im Jahre 2012 einer der prioritären Punkte. Dies zeigten die Besucherzahlen am Tag der offenen Baustelle und durch das Jahr hindurch.

Im Weiteren rief die Schaffung und die Einsetzung des Amtes für Mobilität per 1. Januar 2012 grössere Änderungen in der Organisation des Tiefbauamtes hervor. Die Schlussabrechnung für die Bundesbeiträge an die H 189 wurde erstellt. Zum ausführlichen und interessanten Bericht kann man nur gratulieren.

Duc Louis (*ACG/MLB, BR*). J'ai été particulièrement attentif à l'intervention du député Didier Castilla lors du débat d'entrée en matière sur les comptes de l'Etat. Il a notamment demandé de favoriser au maximum l'implantation d'entreprises nouvelles, pourvoyeuses d'emplois et également d'impôts bienvenus. C'est également aujourd'hui la préoccupation

de tous les cantons et de tous les pays qui nous entourent, qu'ils soient de gauche ou de droite. Au fait, M. le Conseiller d'Etat Ropraz, en tant que broyard, je dois remarquer avec beaucoup de regrets, et je suis modeste dans mes propos, que notre district est finalement le parent pauvre d'un développement économique qui flamboie ailleurs. Vous le comprendrez, mon intervention a pour objet toutes les embûches mises au travers du projet d'Ikea à Bussy. Aujourd'hui, chacun se renvoie la balle: un conseil communal, en majorité formé de paysans, et une population derrière ce projet, la COREB pointant du doigt certains services de l'Etat, toute cette agitation a bien sûr lassé la direction d'Ikea. La terre nourricière doit être protégée, mais lorsqu'une autorité communale met à disposition une parcelle privilégiée en bordure directe d'une autoroute et de son accès ... Que s'est-il donc passé au niveau des préavis? 350 emplois à la clé, certes pas tous à haute valeur ajoutée, mais finalement ce monde des travailleurs, des petites mains, des vendeuses ... C'était une opportunité pour notre région, une opportunité qui s'en va! Deux entrées et deux sorties d'autoroute à quelques kilomètres de distance et nous nous sommes battus pour les avoir, ces entrées et ces sorties d'autoroute. Un grand espoir de relance économique pour la Broye. Où sont les responsables? On parle toujours de postes à haute valeur ajoutée. Je pense, moi, que si nous avions pour le pont de la Poya et pour d'autres grands projets, que des postes à haute valeur ajoutée, direction de-ci, direction de-ça, vestons, cravates et j'en passe..., le pont ne se ferait pas. Et c'est pour de nombreux projets, de nombreuses entreprises, des sans-grades, des employés venant du petit peuple qui font notre économie. Ikea comme Nespresso, Wago, Von Bergen, Aldi, Coop, Migros, Denner, Micarna, que feraient ces entreprises si à l'heure de la reprise du travail le matin à 7 heures, les parkings du personnel étaient déserts? Avec Ikea, il y a M. le Conseiller d'Etat, vous savez que je vous apprécie, il y a des responsabilités au niveau de l'Etat. Des responsabilités? Je dirais des responsables qui ont conduit à ce gâchis.

Grivet Pascal (*PS/SP, VE*). Mon lien d'intérêt: je suis syndic de la commune de Semsales. En tant que syndic, je me vois dans l'obligation de soulever les manquements dans le traitement des dossiers de mises à l'enquête dans le domaine des constructions et de l'aménagement du territoire et la lenteur avec laquelle ces dossiers sont traités. En revanche, je ne rebondirai pas sur la place d'accueil des gens du voyage. Les exemples concrets, il y en a en attente sur tous les bureaux de toutes les communes et je ne vais pas vous exposer ici la liste détaillée concernant ma commune en particulier, dossiers qui concernent autant l'intérêt public, voire sécuritaire, que privé, les conditions particulières et urgentes ou ordinaires, permis non obtenus. On parle quand même de deux ans pour un trottoir et de six mois pour une habitation avec des conditions particulières et urgentes, enquête préalable non comprise, dont tous les préavis étaient favorables. Tous les moyens de communication ont été employés afin de vous sensibiliser à cette récurrente situation, avec des réponses reçues pour le moins évasives, mais néanmoins polies. La période n'est peut-être pas favorable au vu des mesures d'austérité annoncées hier, surtout concernant la dotation en personnel.

Je serai bref et terminerai en vous priant, M. le Commissaire du Gouvernement, bien que certaines procédures sont actuellement en cours afin d'améliorer les services, de prendre néanmoins en plus les mesures nécessaires et urgentes afin de palier à ces inhérents problèmes d'efficacité liés au traitement de ces dossiers.

Herren-Schick Paul (UDC/SVP, LA), rapporteur. Ich werde nicht darum herunkommen, sowohl die Frage von Louis Duc als auch von Pascal Grivet direkt an den Regierungsvertreter weiterzuleiten.

Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. M. le Député Louis Duc intervient au sujet du dossier Ikea. Permettez-moi de préciser à ce sujet que cette entreprise a effectivement déposé une demande préalable en vue de l'obtention d'un permis de construire pour son installation dans la Broye. Ce dossier a circulé auprès des services compétents de l'Etat, auprès du canton de Vaud et auprès des différents offices concernés de la Confédération. Au terme de cette demande préalable, ce ne sont pas moins de 10 préavis négatifs qui ont été rendus par les services en question. Le SeCA a formulé un préavis de synthèse, également négatif, qui a été communiqué aux intéressés. Il a fait l'objet aussi d'une communication publique dans la mesure où ce dossier avait fait l'objet de nombreuses interventions au préalable. Les préavis rendus par les services l'ont été sur des bases exclusivement techniques. Ce dossier n'a pas fait l'objet et n'a pas pu faire l'objet d'une appréciation politique, notamment au niveau de la Direction, puisque elle n'a pas été formellement saisie d'une demande de permis de construire. Laissez-moi pourtant vous dire qu'à l'évidence, l'implantation prévue dans la commune broyarde n'était pas conforme au plan directeur régional de la Broye, ni au plan directeur cantonal. J'ai pris connaissance des interventions du directeur de la COREB, dont le journal La Liberté s'est fait l'écho samedi passé. J'ai, à la demande de la COREB, proposé une réunion qui aura lieu ce jeudi. Je ne vous cache pas que j'ai même eu un téléphone ce matin avec le préfet de la Broye qui me disait être désolé de l'intervention du directeur de la COREB et de l'écho qui lui avait été donné dans la Liberté de samedi. Je crois que ce n'est effectivement pas en polémique avec l'Etat, ses services ou le Conseil d'Etat qu'on peut se permettre de faire avancer un projet. Je précise aussi que le Conseil d'Etat aura l'occasion de répondre prochainement à la question écrite de M^{me} la Députée Loetscher qui porte aussi sur l'avenir du district de la Broye. Sachez toutefois qu'il y a une réelle volonté du Conseil d'Etat, en particulier de la Direction de l'économie et de la promotion économique, de faire avancer les projets partout où c'est possible, que ce soit dans la Broye, mais aussi dans l'ensemble des districts. Néanmoins, là il n'y a pas eu non plus, il faut bien l'admettre, une Broye unie derrière ce projet puisque des députés et des syndicats sont intervenus dans le sens contraire à celui de la COREB. Encore une fois, ce sont des avis techniques qui ont été formulés dans le cadre de ce projet; l'appréciation politique n'a pas pu être faite puisque en l'état le dossier n'est pas formellement déposé par Ikea. Le cas échéant, si Ikea devait déposer un nouveau dossier dans la Broye ou ailleurs, ma Direction aura l'occa-

sion d'intervenir, respectivement d'apprécier la situation si une demande formelle est effectivement déposée.

Pour M. Grivet qui relève, et c'est peut-être récurrent, certaines lenteurs liées aux dossiers mis à l'enquête, je rappellerai, puisque c'est souvent le SeCA qui est visé dans ce genre d'intervention, que le SeCA est appelé à répondre à 24 000 téléphones par année, à traiter plus de 3600 dossiers, une augmentation importante ces dernières années avec vous le savez bien, un effectif qui n'a pas évolué. On impute souvent d'ailleurs au SeCA certains retards dans la gestion de ces demandes de permis de construire, alors qu'en réalité, et je le constate souvent, ces retards peuvent être imputés parfois à d'autres services, parfois aussi à certaines lacunes dans le traitement au niveau de la commune, voire parfois au niveau des préfectures, en particulier en milieu urbain où il est notoire que des dossiers sont actuellement en attente. Il y a également parfois des négligences au niveau des dossiers déposés, que ce soit par les requérants ou leurs mandataires et j'invite chaque fois, lorsqu'il y a des difficultés dans une procédure, à m'aborder, à m'adresser un e-mail. Je contrôle personnellement l'état du dossier et je dois bien constater que parfois le problème n'est pas toujours là où on le pense; il y a des retards regrettables qui sont imputables à différentes entités. Cela étant, le constat est connu et reconnu, raison pour laquelle en début d'année j'ai proposé la mise en place d'un groupe de travail incluant le comité de l'Association des communes fribourgeoises, la Conférence des préfets et le SeCA pour reconsidérer la procédure de traitement des permis de construire. Ce groupe de travail a présenté récemment ses propositions, qui visent à renforcer le rôle des autorités, que ce soit le rôle des autorités communales ou celui du préfet, et à faire en sorte que les dossiers ressortent le plus rapidement possible de l'administration. Il a été convenu notamment d'établir de nouvelles demandes de permis de construire, de nouveaux formulaires avec des check-list à l'attention des communes, parce qu'il est aussi impératif qu'à la réception du dossier dans les communes, un contrôle formel soit élaboré. Nous avons une phase test qui a débuté maintenant au début du mois de mai, qui aura lieu jusqu'à la fin de cette année. Nous espérons vivement qu'après les premières semaines d'adaptation qui posent encore parfois quelques soucis, nous puissions améliorer le traitement de ces dossiers. Et en fin d'année, nous tirerons un bilan pour savoir s'il y a lieu de confirmer les mesures prises, respectivement de les adapter. Sachez en tout cas qu'il y a une volonté du Conseil d'Etat et de ma Direction en particulier, de traiter l'ensemble des demandes avec diligence.

> L'examen de ce rapport d'activité est terminé.

—

- La séance est levée à 17 h 30.

Le Président:

Pascal KUENLIN

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Marie-Claude CLERC, *secrétaire parlementaire*

—